

prévoyance:ne

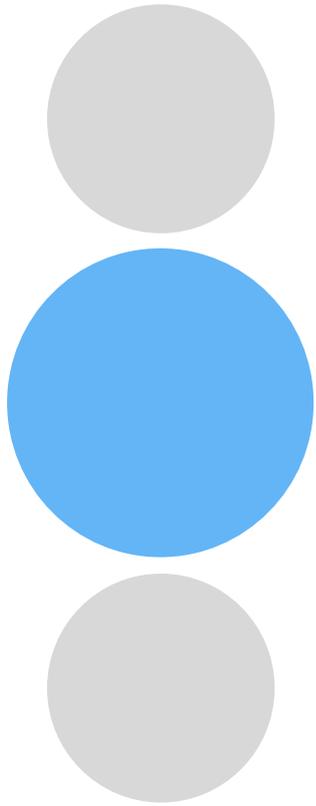
RAPPORT DE GESTION

2018



SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITE	3
MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR.....	4
CHIFFRES CLÉS	6
SUIVI ET ÉVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE.....	6
ACTIVITÉS ANNUELLES.....	8
ORGANISATION	9
1. <i>Organes</i>	9
2. <i>Direction et équipe</i>	10
3. <i>Contrôles</i>	11
ASSURANCE.....	12
1. <i>Évolution des effectifs et du rapport démographique</i>	12
2. <i>Employeurs</i>	15
3. <i>Prestations</i>	16
4. <i>Cash-flows</i>	17
PLACEMENTS.....	18
1. <i>Performance de la Caisse</i>	19
2. <i>Gouvernance et stratégie de placements</i>	21
3. <i>Mise en œuvre de la stratégie de placements</i>	21
4. <i>Durabilité</i>	22
5. <i>Parc immobilier</i>	23
GÉRANCE.NE.....	25
1. <i>Objectifs et politique</i>	25
2. <i>Mutations de locataires et travaux</i>	26
3. <i>Marché du logement</i>	27
4. <i>Procédures et contestations</i>	28
ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN	29
COMPTES ANNUELS.....	31
BILAN	32
COMPTE D'EXPLOITATION.....	33
ANNEXE.....	35
1. <i>Bases et organisation</i>	35
2. <i>Effectifs des membres actifs et bénéficiaires de rentes</i>	40
3. <i>Nature de l'application du but</i>	41
4. <i>Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence</i>	43
5. <i>Couverture des risques / règles techniques / taux et degré de couverture</i>	44
6. <i>Explications relatives aux placements et au résultat net des placements</i>	50
7. <i>Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation</i>	59
8. <i>Demandes de l'Autorité de surveillance</i>	64
9. <i>Autres informations relatives à la situation financière</i>	64
10. <i>Évènements postérieurs à la date du bilan</i>	65
RAPPORT DE RÉVISION ET ATTESTATION DE L'EXPERT	66



RAPPORT D'ACTIVITE



MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR

L'exercice 2018 aura été marquant à plusieurs égards. Avec des marchés financiers chahutés par l'augmentation des incertitudes et la décision politique de changer dès le 1^{er} janvier 2019 de plan d'assurance, [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne) aura vécu une année mouvementée. La Caisse reste toutefois sur la voie tracée en 2013 pour sa recapitalisation qui continue de se dérouler comme prévu.

Dans un environnement complexe entre tensions géopolitiques et craintes des conséquences d'un ralentissement économique, les incertitudes se sont reflétées par une volatilité marquée sur les marchés financiers, particulièrement les marchés actions. La performance brute s'inscrit logiquement en repli à -2.87% en 2018 contre +8.83% en 2017.

Ces chiffres sont l'illustration ponctuelle d'un phénomène plus général de diminution de l'espérance de rendement dont une des causes est la persistance des taux d'intérêts bas. Ce contexte a poussé le Grand Conseil neuchâtelois à décider du passage à la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2019. Le nouveau système doit permettre de pérenniser l'équilibre à long terme de la Caisse pour atteindre, d'ici 2052, le taux de couverture de 80% imposé par le droit fédéral. Il dote également [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne) d'une meilleure flexibilité, devenue nécessaire dans le cadre actuel.

Le pouvoir politique et le Conseil d'administration ont adopté les changements nécessaires chacun à son niveau, mais de manière coordonnée. Dans cette démarche, ils ont concilié les contraintes actuarielles et sécuritaires, tout en s'appuyant également sur des considérations de politique sociale.

Les décisions de la Caisse ont tenu compte de la réalité de l'espérance de vie qui continue de s'allonger et du contexte de taux bas pour maintenir l'équilibre dans la durée. Parallèlement, les choix politiques ont veillé, dans la mesure du possible, à soutenir les assurés actifs par un renforcement du processus d'épargne et des dispositions transitoires (accompagnement).

Ces différentes mesures sont un mal rendu nécessaire paradoxalement par une bonne nouvelle au niveau individuel : l'espérance de vie augmente depuis des décennies et prolonge la durée de versement des rentes. Simultanément, le niveau très bas des intérêts contraint l'espérance de rendement. Sans qu'un changement majeur de tendance ne se dessine, [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne) est confrontée – comme toutes les institutions de prévoyance – à devoir payer des rentes plus longtemps avec des moyens en baisse.

Point positif dans ce contexte, la Caisse continue de suivre et satisfaire à son plan de recapitalisation. Bien qu'elle ait dû faire usage de sa réserve de fluctuation de valeurs pour compenser sa performance négative, tout en rémunérant les avoirs de vieillesse des assurés avec un taux d'intérêt technique encore à 3.5% en 2018, elle conserve une bonne capacité à faire face à de nouvelles perturbations financières. [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne) porte aussi une attention toute particulière à ses coûts de fonctionnement. Ainsi, les frais de gestion administrative par assuré continuent de reculer et confortent l'écart sous la moyenne nationale.

Nous remercions toutes les personnes investies pour la Caisse, tout d'abord les membres de ses organes et ses



collaborateurs qui ont été mis à forte contribution dans la mise en œuvre du changement de primauté. Nos remerciements vont également aux autorités politiques cantonales, et plus particulièrement aux membres du Conseil d'Etat et de la Commission prévoyance du Grand Conseil dont la coopération a été essentielle dans les récents remaniements. Enfin, nous sommes reconnaissants envers

les groupements d'assurés et les employeurs affiliés pour leur collaboration et la qualité de leur engagement.

Bien conscients de la complexité du domaine, le Conseil d'administration et la Direction poursuivent les développements pour renforcer l'information et les outils à disposition, et d'une manière générale le soutien aux assurés et employeurs affiliés.



Alain Kolonovics

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alain Kolonovics', with a long horizontal flourish extending to the right.

Directeur



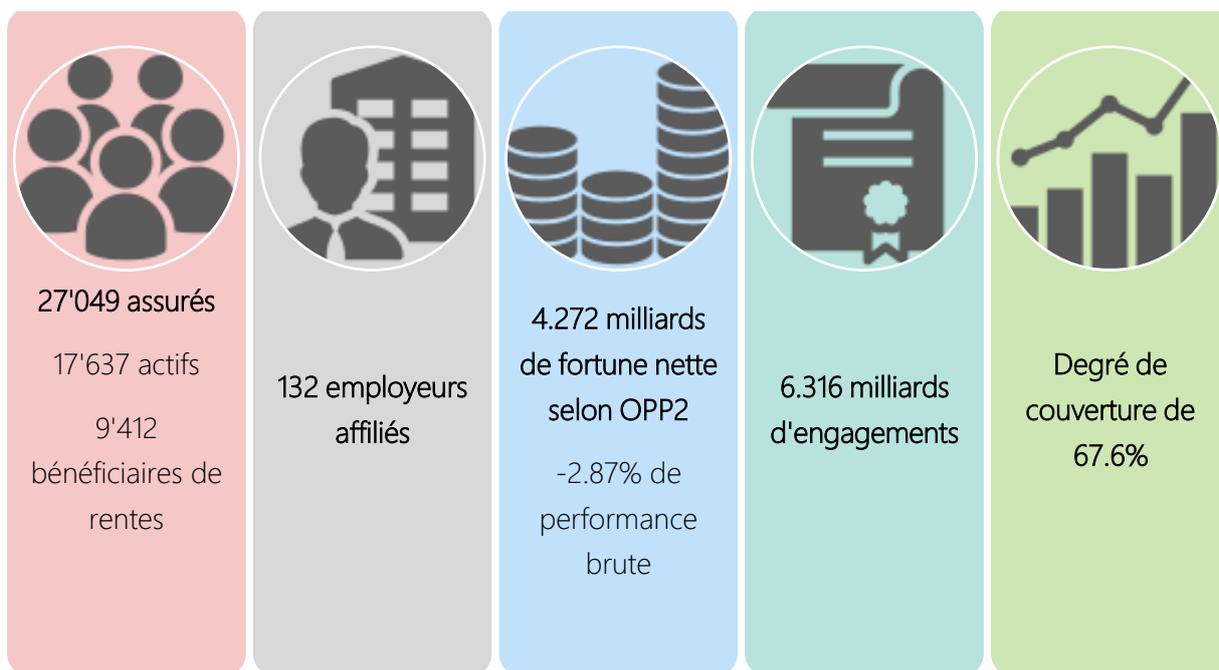
Gabriel Krähenbühl

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Krähenbühl', with a long horizontal flourish extending to the right.

Président



CHIFFRES CLÉS



SUIVI ET ÉVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE

En tant qu'institution de prévoyance de droit public en capitalisation partielle, la Caisse se doit de suivre chaque année son plan de recapitalisation. L'évolution du taux de couverture (TC) et du degré de couverture (DC) est détaillée dans le tableau de bord ci-après. Ces deux notions, ainsi que la réserve de fluctuation de valeurs (RFV), sont préalablement expliquées.

Réserve de fluctuation de valeurs

La RFV joue le rôle de "coussin" de sécurité permettant de compenser les fluctuations boursières. Le plan de recapitalisation est le pendant du degré de couverture de 100% au sens de l'article 44 OPP2 pour les caisses de pensions en capitalisation complète. Ainsi, lorsque le taux de couverture s'améliore sur l'année courante davantage que ne le prévoit le chemin de recapitalisation, l'excédent est utilisé pour alimenter la RFV. A l'inverse, si l'évolution durant l'année courante est moins favorable que ne le prévoit le plan de recapitalisation, alors la réserve est dissoute pour compenser cette insuffisance.

Taux de couverture

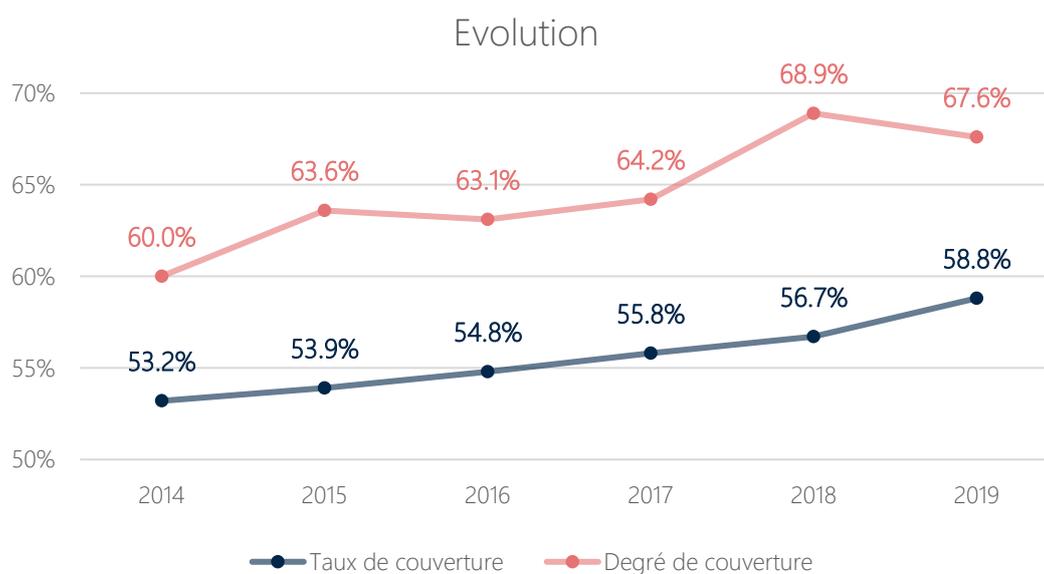
La réglementation du système de capitalisation partielle (articles 72a-g LPP) se fonde sur la notion de taux de couverture. Elle prévoit la déductibilité de la réserve de fluctuation de valeurs de ce calcul. La RFV n'est pas prise en compte dans la détermination du taux de couverture, car son rôle est explicitement de sécuriser le chemin de recapitalisation que la Caisse se doit de suivre, chaque année, malgré les fluctuations boursières. Le plan de recapitalisation correspond à l'évolution attendue du taux de couverture au fil du temps.

Degré de couverture

Le calcul du degré de couverture se fait conformément aux prescriptions fixées à l'article 44 OPP2, la RFV étant partie à la fortune de prévoyance disponible. Cette valeur permet à la fois de mesurer la sécurité par rapport au plan de recapitalisation et de disposer d'une valeur de comparaison avec les autres institutions de prévoyance.

Le tableau de bord présente les principaux facteurs de l'évolution de la situation financière :

Année (01.01.)	Taux de couverture	Degré de couverture	RFV			
			en % fortune	en MCHF	valeur cible (MCHF)	en % valeur cible
2014	53.2%	60.0%	11.4%	372	607	61.2%
2015	53.9%	63.6%	15.2%	543	662	81.9%
2016	54.8%	63.1%	13.2%	481	678	70.9%
2017	55.8%	64.2%	13.0%	494	705	70.1%
2018	56.7%	68.9%	17.7%	735	771	95.3%
2019	58.8%	67.6%	13.1%	559	795	70.3%



La Caisse suit son plan de recapitalisation (taux de couverture). Elle a cependant dû faire usage de CHF 176 millions de sa réserve de fluctuation de valeurs (baisse du degré de couverture) avec une année difficile et volatile. La performance nette de l'année 2018 est de -3.11%.



ACTIVITÉS ANNUELLES

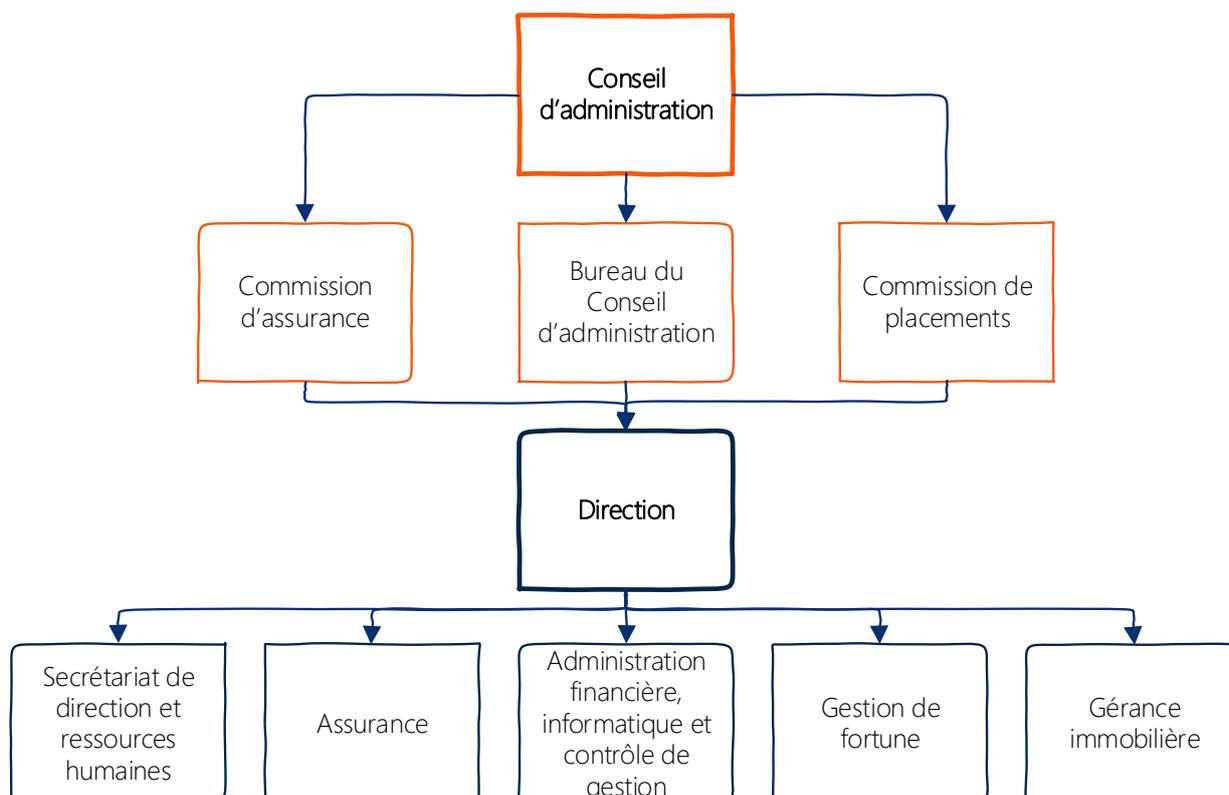
Les principaux travaux et projets menés par la Caisse en 2018 sont résumés ci-après :

- L'année a été particulièrement chargée pour le secteur assurance de la Caisse en vue du **changement de primauté**. L'accent a été mis sur la communication aux assurés, avec l'envoi de nombreux projets de retraite aux personnes concernées et d'une fiche comparative à tous les assurés actifs. Ces communications ont été complétées par des séances d'information, organisées notamment par les employeurs affiliés pour leurs collaborateurs. En conséquence du passage à la primauté des cotisations, le paramétrage du système de gestion a également dû être adapté et entièrement testé. En parallèle, le nouveau Règlement d'assurance (RAss) a été finalisé et les autres règlements de la Caisse ont été révisés afin d'être en adéquation avec le nouveau plan de prévoyance.
- Les travaux relatifs à l'**intégration des assurés de la Fondation de prévoyance de la Maison de santé de Préfargier (FPMSP)** se sont poursuivis en collaboration avec l'expert en charge de la gestion de la fondation. Les différentes conventions et règlements relatifs à la reprise de ces effectifs ont été établis et le paramétrage spécifique à ces assurés a été mis en place au niveau de la gestion.
- Dans la perspective du passage à la primauté des cotisations au 01.01.2019, la Caisse a mandaté PPCmetrics afin de réaliser une **étude de congruence actifs/passifs (ALM)** selon des objectifs précis. Il s'agissait notamment d'analyser l'adéquation entre la stratégie d'investissement mise en œuvre en 2014 et le financement à long terme des engagements, d'évaluer la tolérance au risque et d'élaborer des propositions pour la mise en œuvre dès 2019 d'une stratégie de placements à long terme ajustée au risque.
- Le **Règlement sur les biens immobiliers (RImm)** a fait l'objet d'une mise à jour complète. La volonté a été de clarifier les tâches organisationnelles et de préciser certains points. Il s'agit par exemple de privilégier les entreprises établies dans le Canton de Neuchâtel lorsque, dans le cadre de l'attribution de travaux ou de mandats, les conditions sont équivalentes.
- Le **Règlement sur les prêts (RPrêts)** a été adapté afin de permettre aux employeurs qui le souhaitent de financer, par un emprunt auprès de la Caisse, leurs apports pour les mesures compensatoires liées au changement de plan et pour la contribution unique d'assainissement.



ORGANISATION

Le Conseil d'administration et la Direction de la Caisse veillent à la réalisation du but de prévoyance, au suivi du plan de recapitalisation, à la mise en œuvre d'une politique de placements efficiente, ainsi qu'à la coordination globale des activités d'assurance, de gérance des immeubles et de l'administration financière.



Le Règlement d'organisation de la Caisse définit entre autres les missions, la composition et le fonctionnement des différents organes, ainsi que les exigences d'intégrité et de loyauté appliquées aux personnes chargées de la gestion de la Caisse.

1. ORGANES

Le **Conseil d'administration**, organe suprême de prevoyance.ne, décide des options stratégiques de la Caisse. Il est composé de 18 membres, 9 représentant les employeurs et 9 représentant les assurés, nommés au début de chaque législature cantonale. La liste des membres et de leur appartenance aux Commissions est présentée au chapitre 1.4 de l'annexe aux comptes annuels.

Le Conseil d'administration délègue à la Commission d'assurance et à la Commission de placements la charge de préparer et d'exécuter ses décisions et de surveiller certaines affaires. Il se réunit aussi souvent que les besoins l'exigent, mais au moins 4 fois par année. Afin que les

membres du Conseil d'administration puissent accomplir leur mission, la Direction organise régulièrement des séances de formation à leur intention.

Le **Bureau du Conseil d'administration** prépare les séances du Conseil d'administration et assure la coordination entre les différents organes de prevoyance.ne. Il est composé du président, du vice-président, ainsi que de deux autres membres. Les présidents des Commissions et la Direction participent aux séances du Bureau avec voix consultative.

La **Commission d'assurance** est composée de 8 membres du Conseil d'administration. Elle se charge notamment de proposer les taux d'intérêt crédités et les adaptations relatives aux paramètres techniques du plan de prévoyance, ainsi que d'assurer le suivi des règlements concernant l'assurance.

La **Commission de placements** est également composée de 8 membres du Conseil d'administration. Elle est chargée, entre autres, de proposer la stratégie de placements, de prendre les décisions relatives aux biens immobiliers (acquisition/vente/rénovation/etc.) et d'attribuer de manière globale les mandats de gestion (mobilière et immobilière).

2. DIRECTION ET ÉQUIPE

La Direction de la Caisse, à l'aide du personnel de l'administration, est chargée de la gestion de la Caisse. Elle propose notamment aux Commissions, puis au Conseil d'administration, les adaptations nécessaires de la réglementation, informe les assurés et les employeurs et gère les relations avec les tiers. La Direction supervise également la gérance des immeubles (gerance.ne).

Au 31.12.2018, la gestion courante de prevoyance.ne est menée par une équipe de 42 collaborateurs (et 3 apprentis), représentant 38.2 employés équivalents plein temps (EPT) (43 collaborateurs (et 2 apprentis) pour 38.4 EPT au 31.12.2017) organisés en quatre secteurs :

- Assurance ;
- Gestion de fortune ;
- Administration financière, SCI, informatique ;
- Gérance immobilière.

Le secrétariat de direction et les ressources humaines complètent l'organisation pour conduire les tâches transversales et la gestion de projets en soutien à la Direction.

Le détail de l'organigramme de l'administration se trouve sur le site Internet de la Caisse.



3. CONTRÔLES

Tous les membres des organes et de la Caisse, ainsi que les mandataires externes impliqués dans la gestion et l'administration de la fortune, doivent une fois par année signer une déclaration de loyauté et déclarer ainsi les relations d'intérêts susceptibles d'altérer leur indépendance.

prevoyance.ne est notamment membre de l'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP) et est dès lors soumise à sa charte, impliquant le respect d'un code de bonne conduite.

L'organe de révision vérifie chaque année le respect des prescriptions relatives à la loyauté en matière de gestion de fortune. Il évalue également le système de contrôle interne de la Caisse. La dernière évaluation des risques, tant stratégiques qu'opérationnels, a été effectuée fin 2015. Les risques liés aux processus de gestion sont évalués à chaque revue des matrices de risques et contrôles, selon le rythme fixé conjointement avec l'organe de révision.

Les rapports trimestriels de la Caisse permettent de contrôler régulièrement la situation financière et statistique (degré de couverture, réserve de fluctuation de valeurs, budget de fonctionnement de la Caisse, effectifs, etc.) et de prendre des mesures si nécessaire (pilotage).



ASSURANCE

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil d'administration et les pouvoirs politiques ont posé des jalons importants, avec le passage à la primauté des cotisations et le renforcement des bases structurelles, afin de créer une assise solide à la Caisse. Les changements ne se sont pas limités au changement de plan et à l'abaissement nécessaire et marqué du taux d'intérêt technique, avec une influence qui s'est étendue au financement (renforcement de l'épargne) et à la mise en place de mesures d'accompagnement.

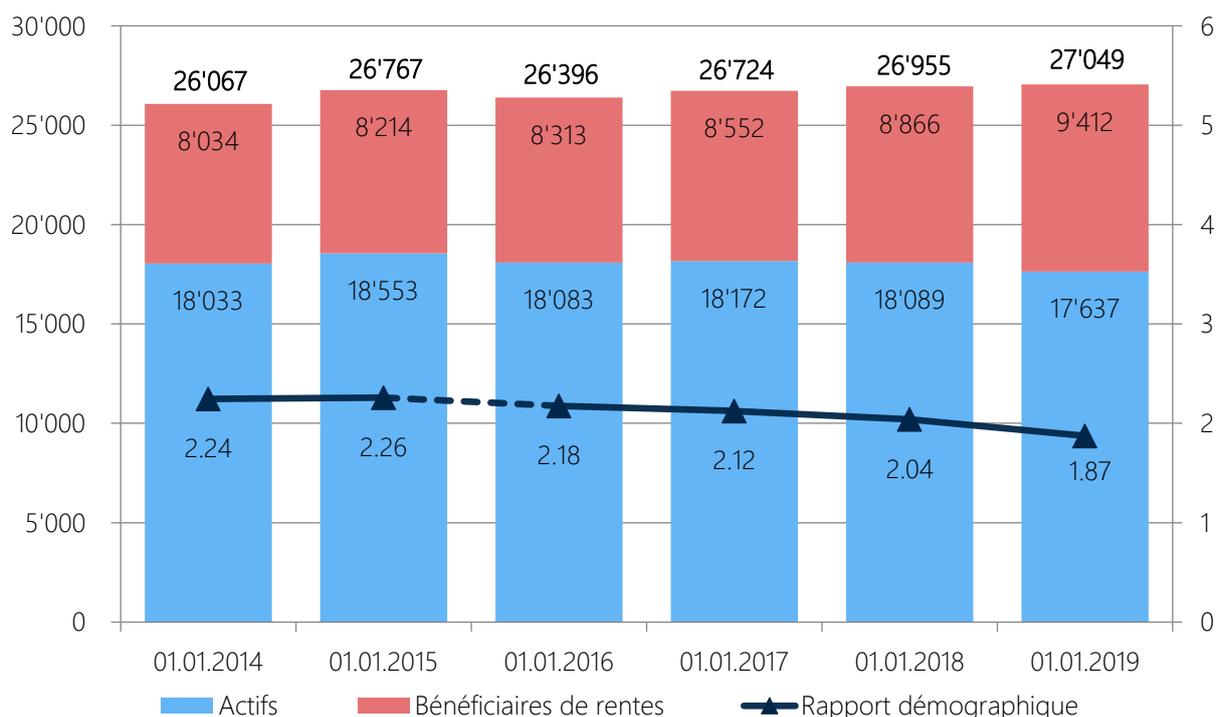
Quand bien même le degré de couverture (page 7) ne reflète pas expressément cette consolidation structurelle, la situation globale de la Caisse continue de s'améliorer et elle se positionne favorablement face aux défis majeurs et persistants que sont cet environnement de taux bas et la démographie. prévoyance.ne reste néanmoins confrontée aux fluctuations des marchés, inhérentes à un système en capitalisation, c'est pourquoi le Conseil d'administration va poursuivre sa politique de prudence pour assurer au mieux la stabilité financière à long terme.

Bien conscients de la complexité du domaine, des développements sont engagés pour renforcer l'information et les outils à disposition et, d'une manière générale, le soutien aux assurés.

L'année 2018 aura été marquée par d'importants départs à la retraite, avec leur influence sur l'évolution démographique et le montant des rentes versées. A l'inverse, la Caisse a intégré l'effectif de deux nouveaux employeurs affiliés.

1. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DU RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE

Le graphique suivant présente l'évolution des effectifs (actifs et bénéficiaires de rentes) :

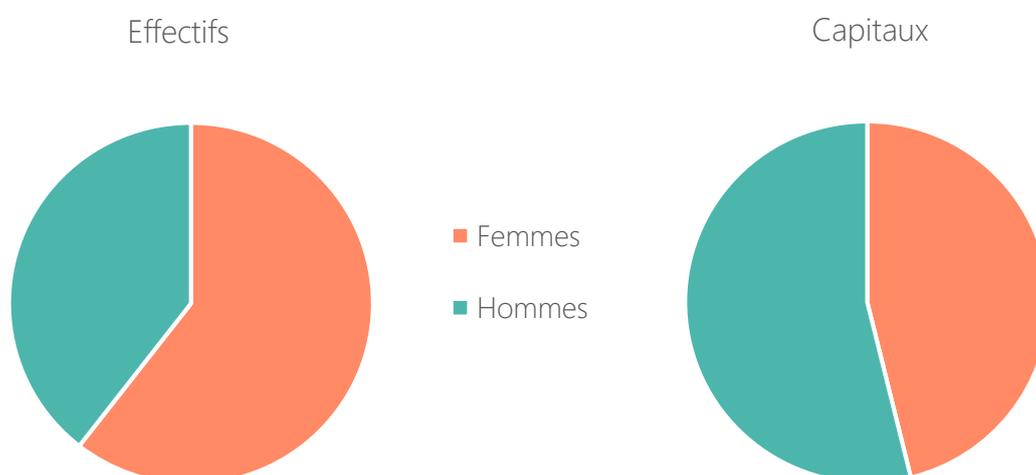


L'effectif des bénéficiaires de rentes a considérablement augmenté suite aux nombreux départs en retraite durant l'année 2018. En parallèle, le nombre d'actifs a quant à lui diminué, malgré l'intégration de 35 nouveaux assurés suite à une fusion d'employeurs.

Notons toutefois qu'au 01.01.2019, la Caisse a intégré l'effectif de la FPMSP, composé de 283 actifs et 85 bénéficiaires de rentes, et que ces assurés ne sont pas inclus dans les chiffres ci-dessus. Si l'intégration de ces assurés compense en partie la diminution du nombre d'actifs de la Caisse, elle ne parvient que difficilement à freiner la baisse du rapport démographique, qui s'élèverait ainsi à 1.89.

Actifs

L'effectif des assurés actifs est constitué de 61% de femmes et 39% d'hommes. La répartition de leurs capitaux de prévoyance est toutefois différente avec 46% pour les femmes et 54% pour les hommes. Si les avoirs de prévoyance des femmes sont moindres, cela est en partie expliqué par des emplois à temps partiel, ainsi que des carrières parfois interrompues.



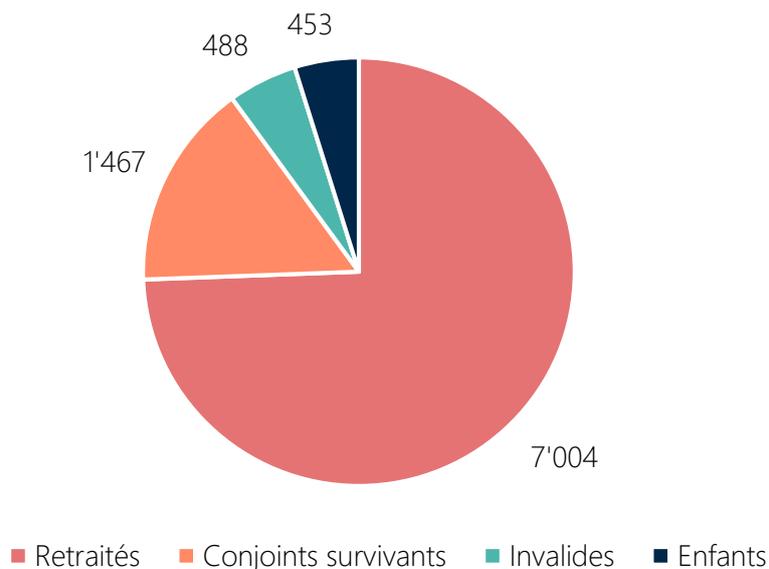
L'âge moyen des assurés actifs est stable par rapport aux années précédentes et reste légèrement inférieur à 44 ans.

Bénéficiaires de rentes

L'effectif des bénéficiaires de rentes est composé de près de 75% de retraités. En conséquence des importants départs à la retraite, leur nombre a augmenté de plus de 500 depuis l'année précédente (+8.1%), expliquant ainsi le 95% de l'augmentation globale de l'effectif des bénéficiaires de rentes. Le reste est justifié par une légère augmentation du nombre de conjoints survivants (+28) et une très faible diminution au niveau des invalides et des enfants (respectivement -2 et -4).

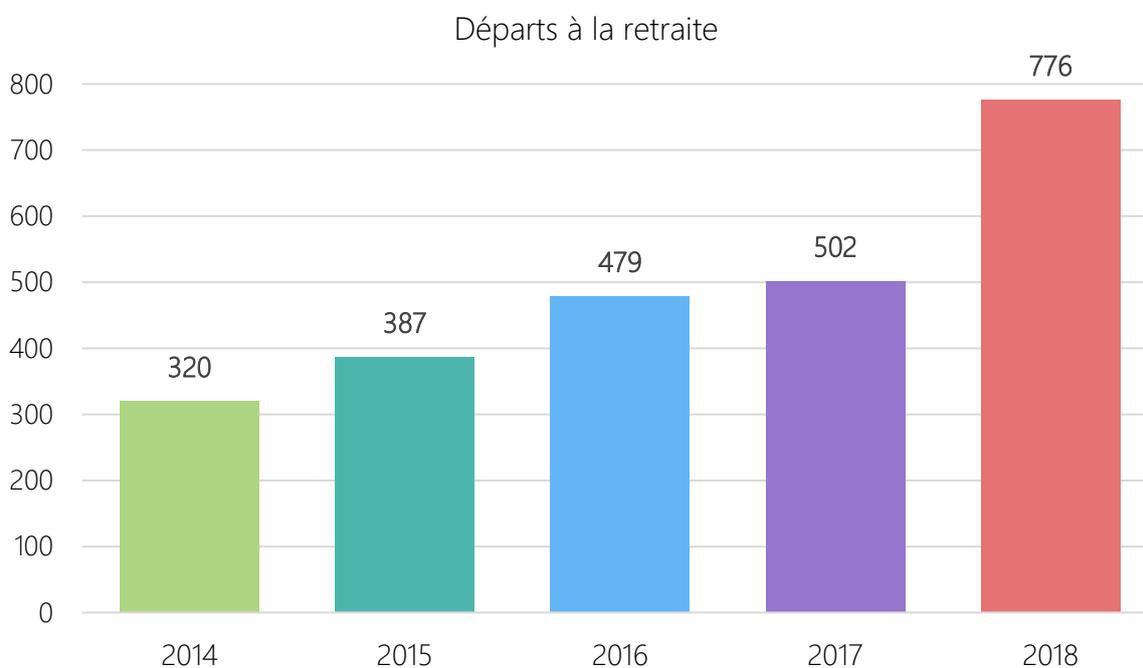


Nombre de bénéficiaires de rentes



Départs à la retraite

Les départs en retraite des cinq dernières années sont présentés dans le graphique ci-après. Tel qu'attendu, le nombre de départs durant l'année 2018 est nettement supérieur aux années précédentes, conséquence de la réforme engagée. L'âge moyen de départ à la retraite est également inférieur, 62 ans et 3 mois contre 62 ans et 7 mois en 2017, reflet des nombreux départs à la retraite anticipée avant le changement de primauté.

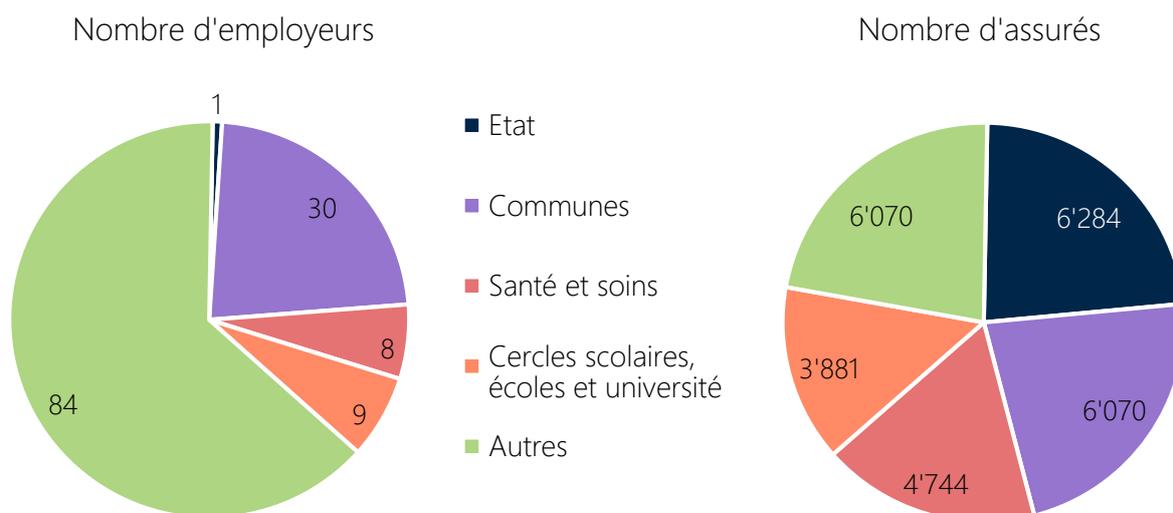


2. EMPLOYEURS

prevoyance.ne compte 132 employeurs affiliés au 01.01.2019. L'Etat, les Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, les communes¹ sont notamment affiliés, ainsi que de nombreux employeurs publics et parapublics du canton de Neuchâtel.

Les graphiques ci-dessous montrent la répartition des employeurs et de leurs assurés par domaine d'activité.

La catégorie *Autres* regroupe les employeurs qui ne sont pas parties aux quatre catégories principales, dont font partie toutes les associations, fondations et autres institutions affiliées.



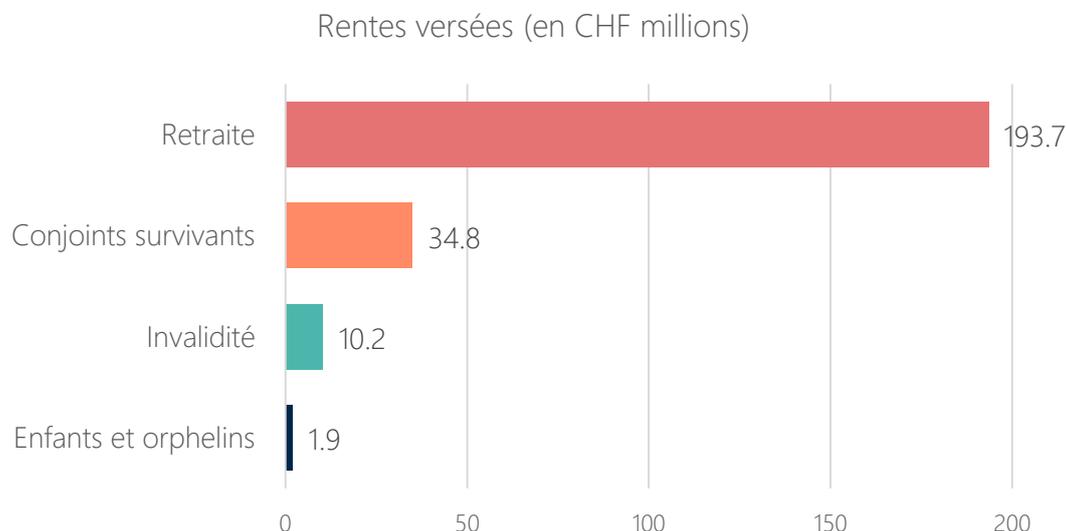
Il convient de noter que les écoles postobligatoires du Canton, ainsi que les cercles scolaires communaux, font partie de l'Etat, respectivement des Communes. Le nombre d'assurés dans le domaine de l'enseignement s'élève dès lors à plus de 7'000, contre les 3'881 indiqués dans le graphique.

¹ à l'exception d'une seule.

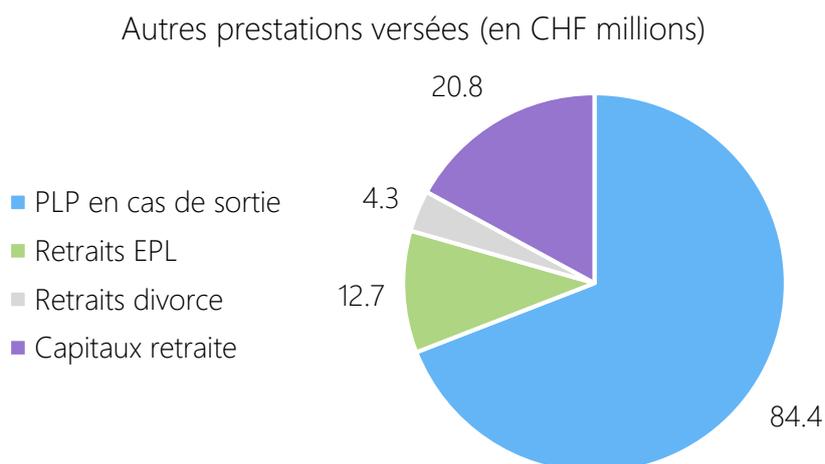


3. PRESTATIONS

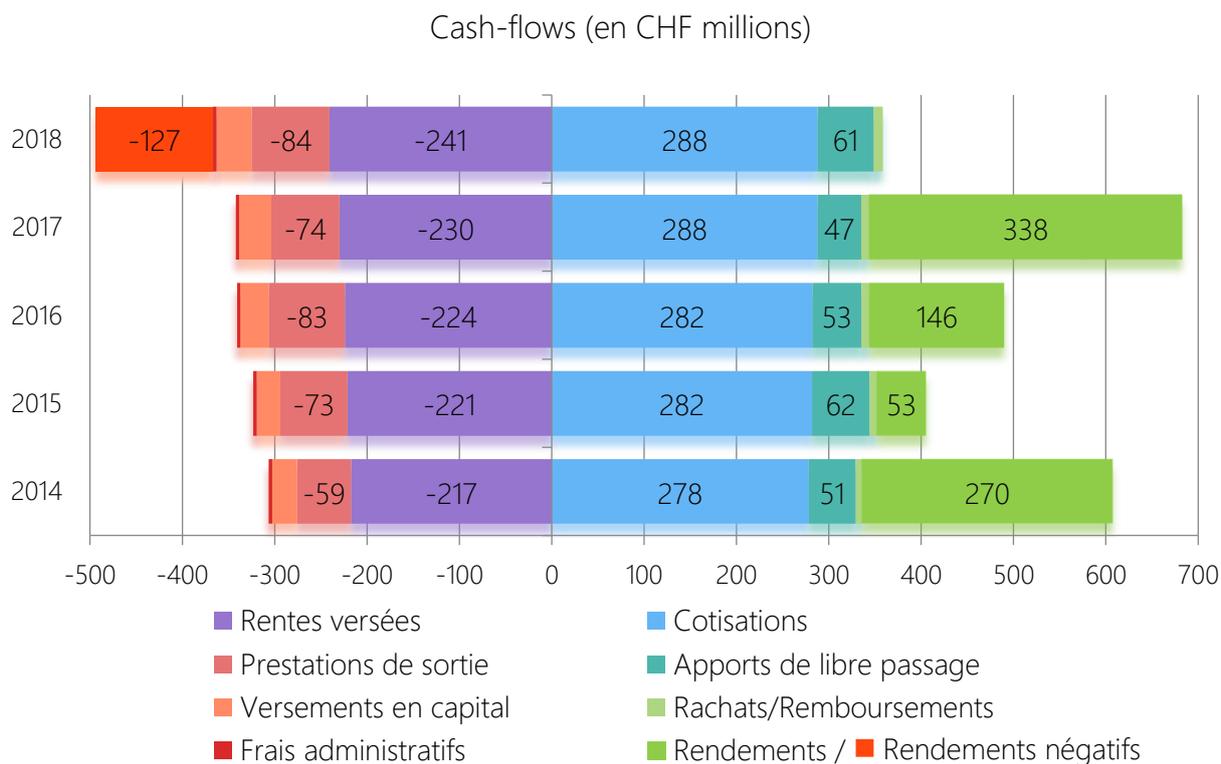
La Caisse a versé en 2018 un total de CHF 240 millions de rentes, soit en moyenne CHF 20 millions par mois. Ces rentes sont composées de plus de 80% de rentes de retraite, y compris les rentes pont-AVS temporaires.



En parallèle des rentes mensuelles, la Caisse a également versé plus de CHF 120 millions de prestations sous forme de capital, telles que des versements anticipés dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement (EPL) ou de divorce, ainsi que des capitaux retraite. La majorité de ces versements sont toutefois les prestations de libre passage des assurés sortants, qui sont habituellement transférées à leur nouvelle institution de prévoyance.



4. CASH-FLOWS



L'évolution depuis 2014 des différents cash-flows relatifs à l'assurance et des rendements est présentée dans le graphique ci-dessus. Le montant des rentes versées augmente sensiblement, résultat de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, tandis que l'évolution des cotisations est moins marquée. Les cotisations proviennent à 40% de la part des assurés et 60% des employeurs.

Les rendements réalisés représentent également une part substantielle des revenus de la Caisse, avec toutefois des variations importantes selon les années dues à la volatilité des marchés financiers. En revanche, l'année 2018 affiche un rendement négatif et dès lors, une charge de CHF 127 millions.

Il convient de noter que ce graphique illustre uniquement les entrées/sorties de capitaux, mais ne considère pas la rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes, qui est à charge de la Caisse.

PLACEMENTS

Les marchés ont débuté 2018 en fanfare, portés par une réforme fiscale adoptée par le Sénat américain fin décembre 2017 et par des indicateurs économiques témoignant d'une croissance mondiale synchronisée et solide. Début février, les craintes d'une inflation plus prononcée que prévue ont toutefois provoqué un revirement brutal des marchés, entraînant un accroissement de la volatilité. Ces derniers ont cependant rapidement repris une tendance haussière, soutenus par de bons résultats des sociétés et par des statistiques conjoncturelles réjouissantes. La hausse qui s'est poursuivie jusqu'à fin septembre a tout de même subi quelques perturbations suite au déclenchement d'un conflit commercial entre les Etats-Unis et ses principaux partenaires. L'administration américaine a notamment introduit des taxes douanières sur de nombreux biens en provenance de Chine.

Dès le début du dernier trimestre, la tendance s'est toutefois complètement inversée. Les marchés ont en effet enregistré une sévère baisse en raison de l'enlisement des négociations entre les Etats-Unis et la Chine au sujet de leur conflit commercial et de la publication de perspectives de croissance des bénéficiaires très timides pour les prochains trimestres. Les craintes grandissantes d'un ralentissement de l'économie mondiale ont alors accéléré leur chute en fin d'année.

En adéquation avec l'amélioration de l'économie, la Réserve fédérale américaine (Fed) a, comme attendu, relevé ses taux quatre fois de 0.25% en 2018 (de 1.5% à 2.5%). En décembre, les propos tenus par son président ont toutefois laissé entendre que le rythme des hausses serait moins soutenu à l'avenir.

De son côté, la Banque centrale européenne (BCE) n'a pas modifié sa politique monétaire durant l'année, mais elle a décidé de mettre fin à son programme d'assouplissement quantitatif en décembre, tout en maintenant les taux inchangés au moins jusqu'à l'été 2019.

Dans ce contexte, les obligations suisses ont terminé l'année pratiquement inchangées. Les obligations gouvernementales en monnaies étrangères ont clos en territoire légèrement négatif, alors que les obligations d'entreprises ont souffert du retour, en fin d'année, de l'aversion au risque des investisseurs (-4.2%). Du côté des actions, la bourse suisse a chuté de 8.6%. Le marché américain a baissé de 4.4%², limitant la chute grâce à une économie plus solide que dans les autres régions. En Europe, la correction a en effet été plus marquée avec des performances de -8.0% à Paris et de -18.3% à Francfort, en passant par -13.2% à Milan. Quant au Japon, il a terminé en baisse de 10.3%.

Exprimés en dollars, les marchés émergents ont dégringolé de 14.6%, après avoir affiché une hausse de 37.3% en 2017. Ils ont été pénalisés par la remontée des taux d'intérêt aux Etats-Unis, par le conflit commercial entre ces derniers et la Chine et par la baisse du prix du baril de pétrole (-24.8%). Exprimée en franc suisse, la performance est légèrement meilleure (-13.6%) puisque le dollar a gagné 0.9% sur l'année. Quant à l'euro, il a bouclé en baisse de 3.8%.

² Sauf indication contraire, les performances sont exprimées dans la monnaie du marché.

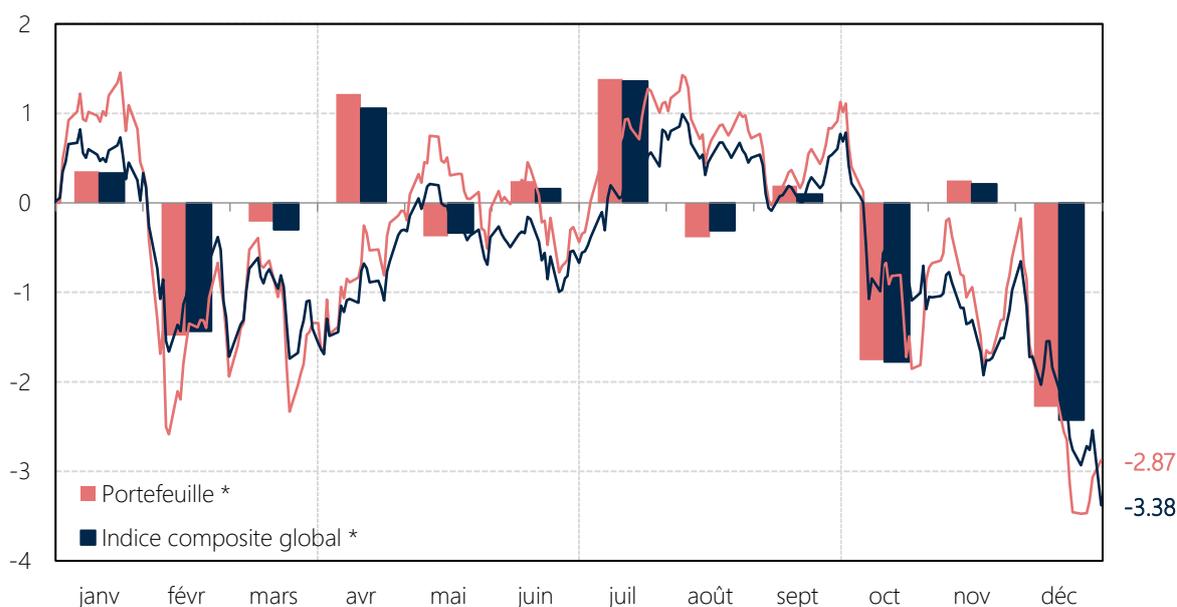


1. PERFORMANCE DE LA CAISSE

En 2018, la Caisse a enregistré une performance brute de -2.87% (+8.83% en 2017). Après déduction des frais de gestion et d'administration de 0.24%³ (0.26% en 2017), la performance nette de la Caisse est de -3.11% (+8.57% en 2017). Les performances baissières des marchés ont ainsi engendré une réduction du total de l'actif de la Caisse d'environ CHF 130 millions. La comptabilisation d'actifs transitoires, représentant le solde ouvert de la participation des employeurs aux mesures compensatoires liées au changement de plan d'assurance et à la contribution unique d'assainissement, a toutefois compensé cette baisse. Le total de l'actif se monte ainsi à CHF 4.4 milliards au 31.12.2018 (CHF 4.2 milliards au 31.12.2017).

Le portefeuille a réalisé une surperformance de 0.51% par rapport à son indice de référence. Elle s'explique par la surpondération des actions internationales et des liquidités, ainsi que par une bonne sélection de titres dans le private equity, l'immobilier suisse indirect et les actions suisses. Elle a été légèrement réduite par les sous-pondérations des prêts et de l'immobilier direct, ainsi que par la surpondération des marchés émergents.

Le graphique ci-dessous détaille l'évolution de la performance brute du portefeuille et de son indice composite global en 2018 (données en %) :

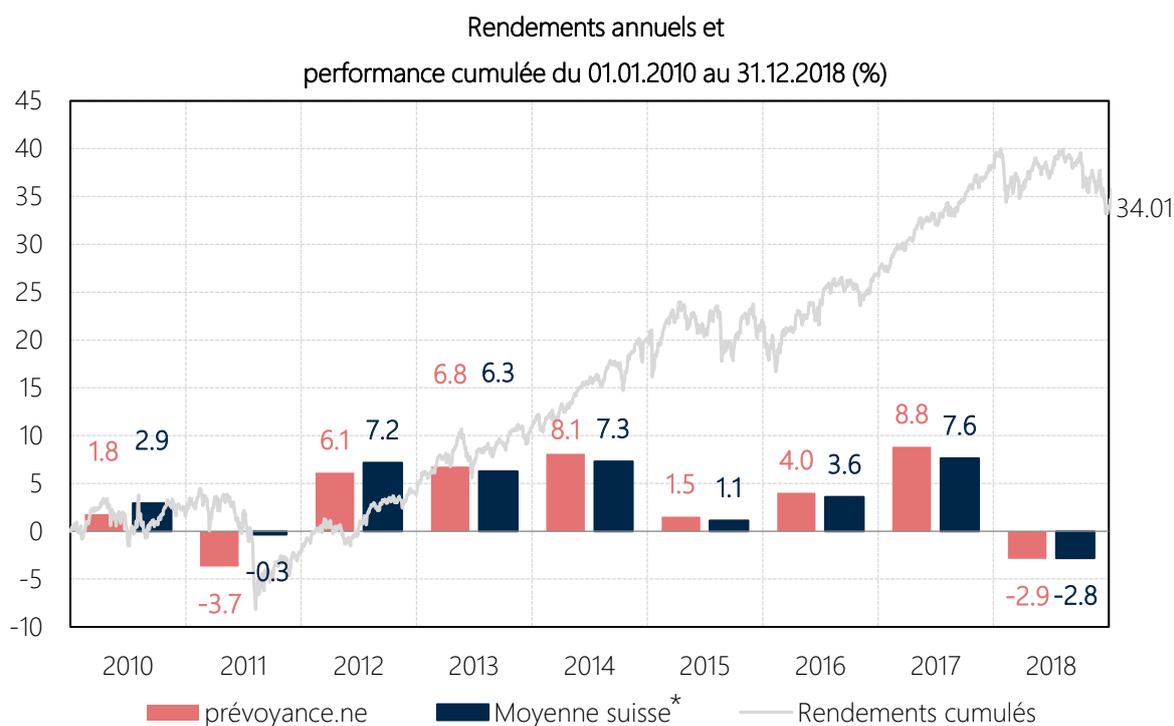


Lignes : rendements quotidiens cumulés (%); Barres : rendements mensuels (%)

* Couvert contre le risque de change.

Les rendements annuels de la Caisse - en comparaison à la moyenne des caisses de pensions suisses - et l'évolution de la performance depuis le 01.01.2010 sont présentés dans le graphique ci-après. La performance annuelle moyenne sur la période s'élève à 3.3%.

³ Les frais d'administration ne contiennent pas les frais TER (Total Expense Ratio) liés aux titres, ni les frais de gestion de l'immobilier direct car ils sont déjà pris en compte dans le calcul de la performance brute.



* Moyenne suisse selon les études sur les caisses de pension en Suisse de Swisscanto.

Grâce à une gestion optimale des limites à partir desquelles les taux d'intérêt négatifs sont facturés à la Caisse par les différentes banques partenaires, les liquidités ont généré un rendement proche de zéro en 2018 (+0.05%).

Dans cet environnement de marchés baissiers, le rendement positif des prêts (+2.7%) a parfaitement rempli son rôle de stabilisateur du résultat global de la Caisse.

Sur l'année, le portefeuille des obligations suisses a affiché une performance légèrement négative et inférieure à l'indice (-0.2% contre +0.1%). Quant aux obligations en monnaies étrangères, elles ont terminé en ligne avec l'indice à -2.3%.

Après une année 2017 en forte hausse, le portefeuille des actions suisses a terminé 2018 en baisse de 7.4%, mais devant son indice (-8.6%). Les actions internationales ont perdu 8.3% contre 8.8% pour leur indice, alors que les marchés émergents ont chuté de 13.7%, faisant légèrement moins bien que leur indice (-13.6%).

Dans la continuité de 2017, le rendement direct des immeubles, basé sur le résultat d'exploitation, a atteint 3.6%. Cependant, conformément à la stratégie de gestion du parc immobilier, le rythme soutenu des rénovations a péjoré le rendement du capital, basé sur le résultat hors exploitation, qui s'est établi à -1.0%. Les immeubles ont ainsi affiché un rendement de 2.6% pour 2018. La performance est légèrement supérieure à celle de l'indice de référence fixé en début d'année (+2.5%).

L'immobilier indirect a perdu 2.3%, mais faisant nettement mieux que son indice (-5.3%) grâce aux fondations immobilières et aux placements non cotés.

Le private equity a terminé l'année en hausse de 6.8% contre un indice à -8.9% et constitue la meilleure source de rendement pour la Caisse.



2. GOUVERNANCE ET STRATÉGIE DE PLACEMENTS

La stratégie de placements a pour objectif de maintenir un portefeuille concentré, pour l'essentiel, sur les classes d'actifs traditionnelles (obligations, actions, immobilier suisse), afin d'optimiser le ratio rendement/risque, améliorer la transparence, éviter les risques des placements alternatifs (hedge funds, matières premières, etc.) et réduire les frais. Elle investit toutefois dans le private equity.

La Caisse gère le 60% de sa fortune de manière indicielle⁴. Les liquidités, les prêts et l'immobilier direct sont gérés en interne par le secteur gestion de fortune. La gestion des autres classes d'actifs est confiée à des mandataires externes reconnus dont la liste figure dans l'annexe aux comptes annuels au chapitre 6.1.

La stratégie de placements s'accompagne également de la volonté de ne pas effectuer de gestion tactique, d'où l'existence d'un mécanisme de rebalancement systématique. Le portefeuille est ainsi réaligné sur l'allocation stratégique dès qu'une classe d'actifs touche sa borne inférieure ou supérieure.

La Caisse couvre stratégiquement son exposition aux risques de change sur ses investissements en devises étrangères, afin de réduire la volatilité du portefeuille global. Les objectifs de couverture monétaire sont fixés à 100% pour les obligations étrangères, 100% pour le private equity et à 40% pour les actions étrangères.

Du point de vue de la gouvernance, le respect de l'allocation stratégique et la surveillance des risques sont également assurés par un contrôleur externe indépendant (investment controller). Il en est de même au sujet du parc immobilier, puisqu'un expert externe participe à l'évaluation annuelle des immeubles. Finalement, la Caisse accorde une grande importance à la transparence des coûts et à l'information qu'elle souhaite transmettre aux assurés et employeurs affiliés.

3. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE PLACEMENTS

L'allocation stratégique n'a subi aucune modification en 2018.

Un rebalancement systématique a été provoqué le 08.08.2018 lorsque les actions internationales ont franchi leur borne supérieure. Le réalignement du portefeuille a consisté à vendre les actions et l'immobilier indirect au profit des obligations.

La Caisse continue d'offrir des conditions de prêts hypothécaires à taux fixe en ligne avec le marché.

Le suivi trimestriel de la performance des mandataires externes a conduit au maintien des relations d'affaires tout au long de l'exercice 2018.

⁴ La gestion passive ou indicielle a pour objectif de répliquer les performances d'un indice de référence. Par contre, la gestion active a pour but de surperformer l'indice de référence du portefeuille géré. Le gestionnaire va sélectionner de manière discrétionnaire les produits, titres ou secteurs susceptibles de croître plus vite que le marché.



4. DURABILITÉ

La Caisse porte une attention particulière aux problèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance de ses placements (ESG). Comme moyen d'action, elle a choisi la voie de l'engagement actionnarial. Il permet en effet d'engager le dialogue avec les entreprises afin d'influencer leur rapport à l'environnement, mais également de manière plus vaste, en abordant les thèmes de la responsabilité sociale et de gouvernance.

En 2011, elle est devenue membre de l'Ethos Engagement Pool Suisse et s'est engagée en tant que membre fondateur de l'Ethos Engagement Pool International en janvier 2017. La Caisse participe ainsi chaque année à l'élaboration des thèmes de dialogue portant sur la responsabilité environnementale et sociale, ainsi que la gouvernance d'entreprise. En 2018, elle a ainsi signé douze initiatives relatives à l'environnement, dont la "Climate Action 100+", dix en lien avec le social et trois traitant de la gouvernance d'entreprise.

La Caisse a également participé de manière volontaire au test pilote de compatibilité climatique proposé par l'Office fédéral de l'environnement et le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales en collaboration avec l'organisation non gouvernementale 2°C Investing Initiative. Analysé sous l'angle du maintien du réchauffement climatique à 2°C, le portefeuille de prevoyance.ne est globalement proche du scénario établi par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE).

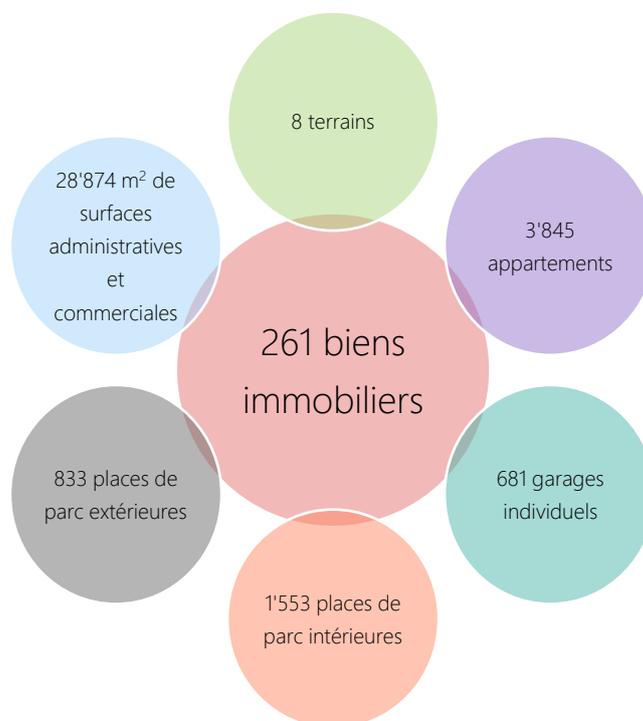
Les mandataires, sélectionnés par la Caisse pour la gestion de la fortune mobilière, appliquent les critères d'exclusion, ordonnances, conventions et accords internationaux signés par la Suisse. Ainsi, le portefeuille n'est pas investi dans les fabricants de mines antipersonnel, ni d'armes à sous-munitions. De plus, la plupart des gérants appliquent des critères ESG dans leur processus d'investissement ou ont ratifié les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI).

La Caisse a également mis en œuvre un vaste programme d'assainissement de ses immeubles afin d'améliorer le coefficient énergétique du parc immobilier en réduisant les valeurs de déperdition et d'assurer la sécurité des résidents à long terme. A chaque rénovation, elle effectue les mises aux normes nécessaires et choisit, dans la mesure du possible, les matériaux les plus performants pour l'isolation thermique et phonique. Elle privilégie l'utilisation de sources d'énergies renouvelables, notamment le solaire thermique et photovoltaïque, ainsi que le chauffage à distance ou aux pellets.



5. PARC IMMOBILIER

Le parc immobilier de la Caisse se compose de :



Le taux de vacance du parc s'élève à 4.49% au 31.12.2018 (3.53% au 31.12.2017), hors immeubles en rénovation. Cette augmentation corrobore la hausse générale du nombre de logements vacants constatée dans le Canton de Neuchâtel. Ces dernières années, cette évolution s'observait principalement dans les districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds, mais le Littoral présente à son tour un taux de vacance en augmentation. Malgré une qualité de rénovation correspondant aux exigences de la location actuelle et de prix de location revus à la baisse, les grands appartements restent moins prisés en raison très certainement de l'environnement des taux d'intérêt toujours très favorables, propices à la propriété privée.

La Caisse a mis en œuvre un processus de rénovation de son parc immobilier dans le but de conserver la valeur du patrimoine à long terme. Elle planifie et gère les travaux de construction, d'entretien courant, ainsi que des projets plus spécifiques tels que la densification d'immeubles existants, viabilisation de terrains, développement de plans de quartiers, études de projets de construction, ainsi que la démolition/reconstruction d'immeubles.

prevoyance.ne a lancé un vaste programme d'assainissement des bâtiments afin d'améliorer les coefficients énergétiques et favorise, à chaque fois que cela est possible, la transition vers des sources énergétiques adaptées, telles que le chauffage aux pellets, les pompes à chaleur ou l'autoconsommation électrique par la production photovoltaïque.

Les rénovations des immeubles sis Louis-Bourquet 18, Parc 77-79 et 81 à Neuchâtel, ainsi que Léopold-Robert 75-77 à La Chaux-de-Fonds se sont terminées en 2018.



Louis-Bourguet 18, Neuchâtel : rénovation complète de l'immeuble.



Avant



Après

Parcs 77-79, Neuchâtel : rénovation complète de l'immeuble et création de deux appartements supplémentaires en attique.



Avant



Après

Parcs 81, Neuchâtel : rénovation de l'enveloppe et création d'un studio.



Avant



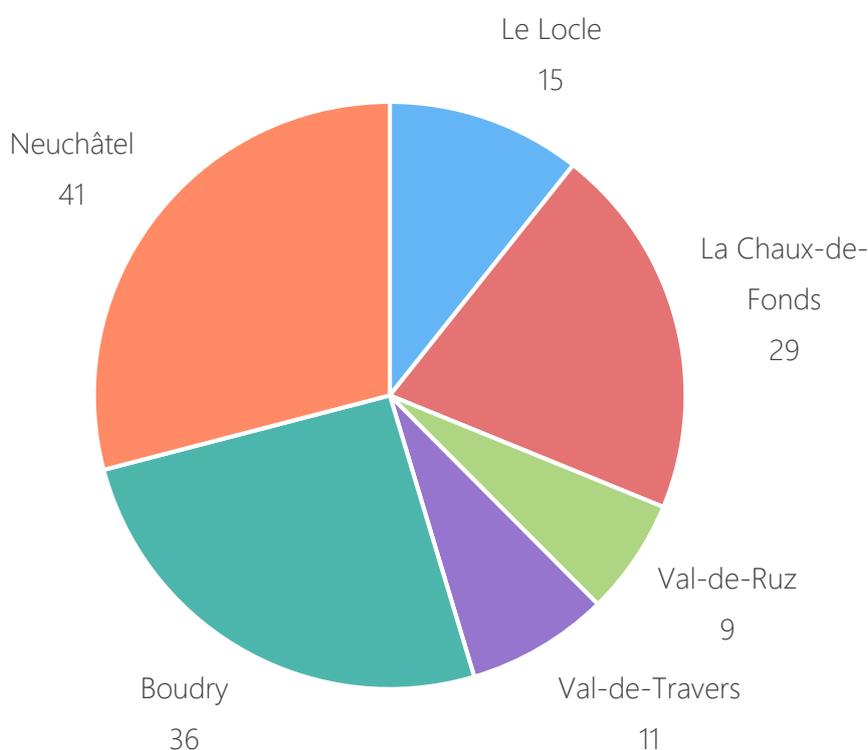
Après



1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

gérance.ne œuvre exclusivement pour la Caisse. Elle y est intégrée depuis 2012 et gère 1'739 appartements, propriété de prévoyance.ne, sans compter les locaux administratifs, surfaces commerciales, magasins, garages et places de parc, représentant près de 3'300 objets locatifs. Elle est soumise, tout comme les autres gérances externes, aux instructions de gestion édictées par la Caisse.

Les 141 immeubles sous gestion sont répartis par district de la manière suivante :



Le parc immobilier est géré par une équipe de 9 collaborateurs (administratifs, comptables et techniques), soutenue par une collaboratrice temporaire et une apprentie.

gérance.ne continue le paramétrage et la mise en place de son nouveau logiciel informatique Abaimmo. Ce logiciel est en fonction depuis le 1^{er} janvier 2018 et nécessite encore certains développements pour répondre aux besoins de gérance.ne.

En complément au logiciel ci-dessus, la gestion électronique des documents (GED) figure dans les développements à mener au sein de la gérance.

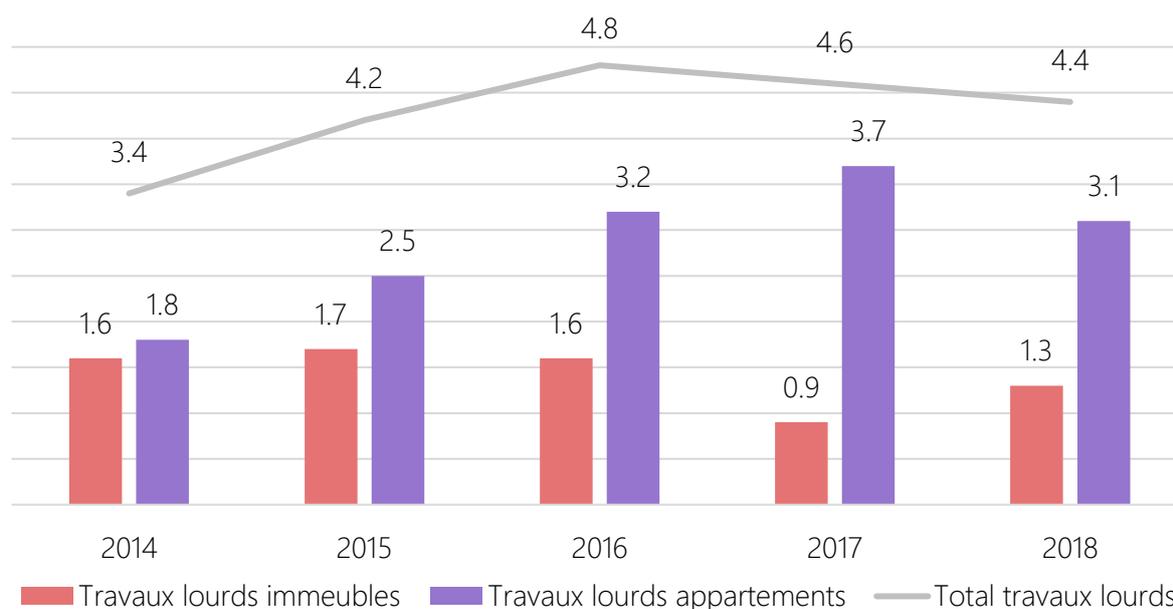


2. MUTATIONS DE LOCATAIRES ET TRAVAUX

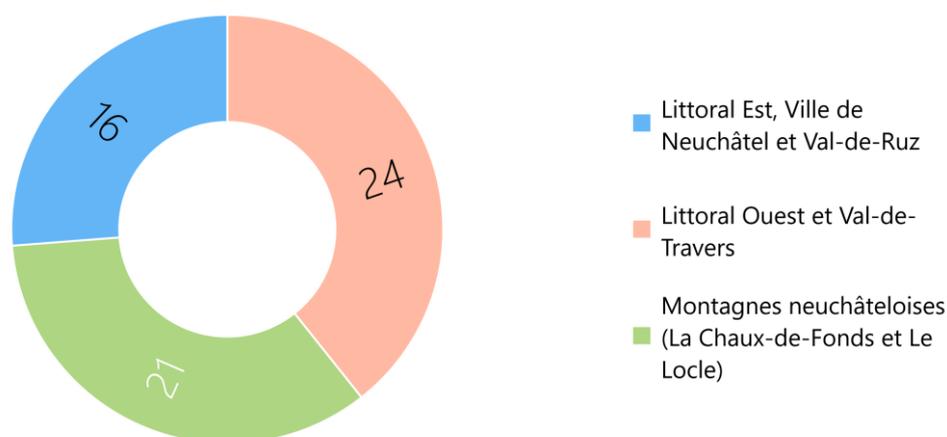
En 2018, gérance.ne a enregistré 300 mutations de locataires d'appartements : entrées, sorties et mise en location de nouveaux logements rénovés. Ce chiffre est similaire à celui de 2017.

En parallèle aux efforts consentis par prévoyance.ne afin d'entretenir son parc immobilier, de maintenir sa valeur et d'augmenter les rendements, des rénovations complètes d'appartements sont régulièrement prévues lors de déménagements/mutations de locataires.

Le graphique ci-dessous illustre la progression des travaux de rénovation "lourds" en millions de francs, entrepris par gérance.ne, dans les immeubles et dans les logements, depuis 2014.



En terme de nombre d'appartements entièrement rénovés en 2018, par région, cela représente :



Il s'agit de travaux lourds créant des plus-values. Ces travaux ne concernent pas l'entretien courant du parc immobilier sous gestion.

Ces rénovations conduisent à une amélioration du standing et une mise aux normes des divers locaux. L'état locatif et le rendement global des immeubles concernés par ces travaux à plus-value sont dès lors augmentés.

Les rénovations partielles d'immeubles sont aussi dirigées par gérance.ne, comme les changements de fenêtres, rénovations de toitures, remplacements d'ascenseurs et de chaufferies, par exemple.

Pour 2018, 17 immeubles ont été traités par des rénovations partielles.

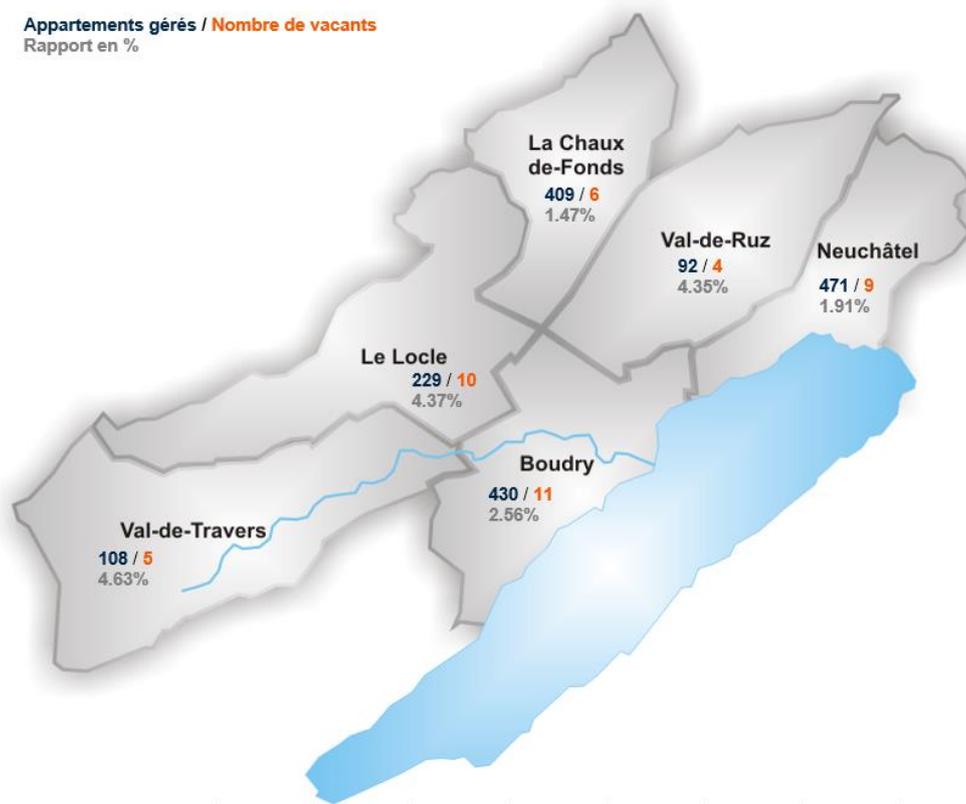
Par contre, les rénovations totales de bâtiments comprenant l'isolation des façades, toitures, etc. sont dirigées par le secteur architectural de prévoyance.ne, avec ou sans mandataire/architecte externe.

3. MARCHÉ DU LOGEMENT

Une détente importante du marché (en location et également en PPE) sur l'ensemble du Canton est constatée depuis le début de l'année 2018. Deux facteurs ont été relatés, dans la presse notamment, soit un nombre important d'appartements arrivant sur le marché et une diminution du nombre d'habitants dans le Canton.

Plusieurs objets vacants peinent dès lors à trouver preneur dans tous les districts. En outre, la plupart des cantons sont également concernés par l'augmentation des logements vacants.

Le nombre d'appartements gérés et vacants au 31.12.2018 sont répertoriés ci-dessous :



Au vu de l'augmentation significative des appartements vacants due à la détente du marché d'une part et à la fin de plusieurs chantiers de rénovation d'autre part, les prix du marché fixés pour les logements entièrement rénovés ont été adaptés à la baisse par rapport aux prix initialement prévus, d'entente avec le secteur de Gestion de fortune de la Caisse.

4. PROCÉDURES ET CONTESTATIONS

gérance.ne a traité une dizaine d'affaires auprès de la Chambre de conciliation ou auprès des Tribunaux régionaux, notamment pour des dossiers :

- de contentieux ;
- de problèmes comportementaux ;
- de contestations de loyer initial à la conclusion du bail ;
- d'opposition totale à des poursuites.

Certains dossiers, au vu de leur complexité, sont traités avec le soutien d'un avocat externe, mandaté spécifiquement.



ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Au 01.01.2019 et conformément à la Convention de gestion provisoire II signée par les parties concernées le 3 décembre 2018, les assurés de la Fondation de prévoyance de la Maison de Santé de Préfargier en liquidation (ex-FPMSP) ont été transférés à prevoyance.ne. L'effectif se compose de 283 assurés actifs et 85 bénéficiaires de rentes. La fortune avait déjà été transférée à la Caisse durant l'exercice 2018 (voir chapitre 7.3 de l'annexe aux comptes annuels).

Le bilan d'alignement suivant a été établi. Il veille à ce que les principes de l'égalité de traitement et de la continuité soient respectés, et que les droits acquis des assurés soient préservés.

Bilan d'alignement FPMSP	31.12.2018
Fortune disponible FPMSP	58'187'710.35
Avoirs de FPMSP	56'415'948.85
Valeurs de rachat des polices d'AXA	350'291.75
Liquidités à recevoir	1'824'429.00
Cash chez FPMSP pour pmt frais de liquidation	200'000.00
Créances	440'888.00
<i>Dettes et passifs transitoires</i>	
PLP en suspens au 31.12.2018	-716'230.25
Fonds de garantie LPP	-15'164.00
Cash chez FPMSP pour pmt frais de liquidation	-200'000.00
Compte de régularisation passif	-112'453.00
Participation aux mesures transitoires	2'213'340.00
Participation due à la RFV	-6'170'318.77
Fortune nécessaire (pour TC identique)	-41'012'235.75
Fonds résiduels	13'218'495.84
Capitaux de prévoyance	66'063'449.25
Assurés actifs	32'776'043.35
Bénéficiaires de rentes	33'287'405.90
Provisions techniques	3'685'251.00
Provision pour dispositions transitoires	2'979'365.00
Provision pour adaptation des bases techniques	399'449.00
Provision pour abaissement du taux technique	166'437.00
Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité	140'000.00
Total des engagements de prévoyance	69'748'700.25
Taux de couverture	58.80%
Taux pour participation due à la RFV	8.8465%



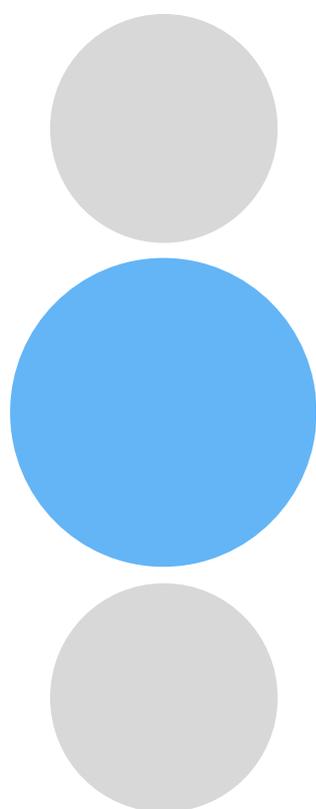
En l'espèce, ce bilan prend le sens d'une répartition, respectant des principes d'équité, avec à la fois la détermination des engagements des assurés entrants (ex-FPMSP) selon les bases actuarielles (LPP 2015, 2.25%) de prevoyance.ne – pour satisfaire à leurs droits acquis respectifs – et la contribution par l'ex-FPMSP aux provisions techniques, à la réserve de fluctuation de valeurs et à la fortune (taux de couverture) dans la même mesure que les assurés déjà présents au sein de la Caisse.

Ces principes fondamentaux garantissent alors l'équité et l'égalité de traitement de l'ensemble des assurés (présents et entrants). Le bilan tient également compte des frais liés à la procédure pour ne pas imputer cette charge aux assurés de prevoyance.ne.

Il résulte de cette procédure une fortune résiduelle de CHF 13.010 millions en nombre rond, dont le plan d'utilisation est l'objet du règlement ad hoc (projet du 30.11.2018) avec une entrée en vigueur prévue au 1^{er} du mois qui suivra l'entrée en force de la décision d'acceptation par l'autorité de surveillance des principes de répartition.

L'expert de la liquidation de l'ex-FPMSP attestera ces montants sur la base des chiffres audités des bilans au 31.12.2018 de l'ex-FPMSP et de prevoyance.ne.





COMPTES ANNUELS



BILAN

Bilan	Réf.	31.12.2018	31.12.2017
Liquidités		155'906'631.96	102'473'225.91
Créances à court terme		55'000'000.00	25'000'000.00
Opérations sur devises à terme		- 2'254'139.13	9'074'475.25
Débiteurs	7.1	8'168'054.58	7'692'814.36
Obligations suisses et étrangères en francs suisses		477'422'963.73	395'140'118.90
Obligations étrangères en monnaies étrangères		725'994'404.82	712'344'474.35
Actions de sociétés suisses		431'377'645.24	477'307'562.98
Actions de sociétés étrangères		969'050'189.83	1'196'502'929.78
Prêts hypothécaires aux assurés		42'931'396.59	45'070'611.40
Prêts hypothécaires aux personnes morales		10'462'598.15	10'784'084.15
Placements chez l'employeur	6.11	80'881'779.89	81'338'112.59
Immeubles		842'095'870.15	827'387'210.25
Placements immobiliers indirects suisses		244'046'389.02	228'287'032.30
Placements alternatifs		92'258'830.02	77'487'332.10
TOTAL DES PLACEMENTS	6.4	4'133'342'614.85	4'195'889'984.32
COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	7.2	250'467'432.65	1'490'476.21
TOTAL DE L'ACTIF		4'383'810'047.50	4'197'380'460.53
Prestations de libre passage	7.3	29'409'349.87	20'363'407.49
Autres dettes		8'047'979.16	6'202'879.28
Avoirs FP Maison de santé de Préfargier	7.3	56'415'948.85	0.00
TOTAL DES ENGAGEMENTS	7.3	93'873'277.88	26'566'286.77
COMPTE DE REGULARISATION PASSIF	7.4	478'382.00	723'586.53
RESERVE DE COTISATIONS D'EMPLOYEURS	6.12	0.00	2'472'582.00
PROVISIONS RELATIVES AUX FONDS RESIDUELS EX-CPC	5.10	17'016'389.34	22'969'857.29
Provision part à l'apport supp. 60 mios		0.00	104'000.00
Provision part à l'apport supp. 200 mios		0.00	179'000.00
TOTAL DES PROVISIONS RECAPITALISATION		0.00	283'000.00
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	2'765'459'377.10	2'729'017'211.40
Capital de prévoyance des rentiers	5.4	3'239'311'571.00	2'764'225'684.50
Provisions techniques	5.5	311'064'709.00	520'531'696.85
TOTAL DES CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES		6'315'835'657.10	6'013'774'592.75
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR	6.3	558'730'631.91	734'554'953.85
Situation en début de période		- 2'603'964'398.66	-2'611'145'545.45
Excédent des produits		1'840'107.93	7'181'146.79
DECOUVERT TECHNIQUE	5.9	- 2'602'124'290.73	- 2'603'964'398.66
TOTAL DU PASSIF		4'383'810'047.50	4'197'380'460.53



COMPTE D'EXPLOITATION

Compte d'exploitation	Réf.	01.01.2018- 31.12.2018	01.01.2017- 31.12.2017
Cotisations des salariés	7.5	116'517'946.40	116'403'342.40
Cotisations des employeurs	7.5	171'389'521.05	171'362'182.85
Prélèvement réserve de cotisations d'employeurs pour le financement de cotisations	7.5/6.12	- 2'472'704.20	0.00
Subsides du fonds de garantie	7.5	218'471.10	247'021.00
Financement retraites employeurs	7.5	1'364'492.05	594'150.00
Primes uniques et rachats	7.5	5'813'420.73	5'937'814.70
Apports dans la réserve de cotisations d'employeurs	7.5/6.12	0.00	2'459'301.75
Contribution unique d'assainissement des employeurs	7.5	59'781'052.00	0.00
Apport employeurs mesures compensatoires	7.5	200'000'004.00	0.00
Contributions provisions ex-CPC	7.5/5.10	4'483'966.00	10'395'291.00
TOTAL DES COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES		557'096'169.13	307'399'103.70
Apports de libre passage	7.5	60'927'087.04	47'306'222.59
Remboursements EPL/divorce	7.5	2'627'491.65	2'419'696.30
TOTAL DES PRESTATIONS D'ENTREES		63'554'578.69	49'725'918.89
APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTREES	7.5	620'650'747.82	357'125'022.59
Rentes de vieillesse	7.6	- 184'665'725.15	- 175'556'353.80
Rentes de conjoints survivants	7.6	- 34'753'330.75	- 34'273'254.10
Rentes d'enfants et d'orphelins	7.6	- 1'890'036.15	- 1'872'840.35
Rentes d'invalidité	7.6	- 10'197'927.35	- 9'351'333.85
Prestations en capital à la retraite	7.6	- 20'819'744.90	- 16'861'488.55
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	7.6	- 177'100.30	- 260'272.80
Prestations en capital enfants	7.6	- 340.75	- 2'093.90
Autres prestations réglementaires	7.6	- 8'913'322.80	- 8'353'352.77
TOTAL DES PRESTATIONS REGLEMENTAIRES		- 261'417'528.15	- 246'530'990.12
Prestations de libre passage en cas de sortie	7.6	- 84'404'966.03	- 73'940'360.09
Versements anticipés pour la propriété du logement	7.6	- 12'740'146.90	- 12'455'000.95
Versements anticipés lors de divorces	7.6	- 4'306'521.20	- 5'225'870.41
TOTAL DES PRESTATIONS DE SORTIES		- 101'451'634.13	- 91'621'231.45
TOTAL DES DEPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPES	7.6	- 362'869'162.28	- 338'152'221.57
VARIATION DES PROVISIONS RELATIVES AUX FONDS RESIDUELS EX-CPC	5.10	- 217'981.00	3'277'864.34
Variation réserve de cotisations d'employeurs	6.12	2'472'704.20	- 2'459'301.75
Variation capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	- 36'442'165.70	16'916'658.85
Variation capital de prévoyance des rentiers	5.4	- 475'085'886.50	- 46'980'051.20
Variation provisions techniques	5.5	209'466'987.85	- 76'142'093.05
VARIATION DES CAPITAUX DE PREVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RESERVES DE COTISATIONS D'EMPLOYEURS		- 299'588'360.15	- 108'664'787.15
Cotisations au fonds de garantie	7.3	- 974'373.00	- 969'171.00
TOTAL CHARGES D'ASSURANCE	7.3	- 974'373.00	- 969'171.00
RESULTAT NET DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE		- 42'999'128.61	- 87'383'292.79

Compte d'exploitation	Réf.	01.01.2018- 31.12.2018	01.01.2017- 31.12.2017
Résultat sur liquidités		- 254'684.16	227'583.95
Résultat sur créances à court terme		150'416.70	100'150.00
Résultat sur opérations devises à terme		- 21'136'099.85	- 20'502'683.11
Résultat sur obligations en francs suisses		- 420'921.02	1'394'987.24
Résultat sur obligations en monnaies étrangères		- 3'183'414.02	23'356'218.04
Résultat sur actions de sociétés suisses		- 34'340'888.50	80'420'215.01
Résultat sur actions de sociétés étrangères		- 86'262'306.03	206'593'578.78
Résultat sur prêts hypothécaires aux assurés		682'151.85	749'710.85
Résultat sur prêts hypothécaires aux personnes morales		267'946.70	273'620.35
Résultat sur prêts aux débiteurs non affiliés		0.00	7'300.60
Résultat sur placements auprès des employeurs		2'550'252.55	3'544'671.53
Résultat sur immeubles		24'507'467.96	22'751'546.73
Résultat sur les placements immobiliers indirects suisses		- 3'390'576.08	19'370'621.58
Résultat sur placements alternatifs		8'648'106.71	15'649'229.72
Rémunération sur avoirs FP Maison de santé de Préfargier		1'729'361.41	0.00
Frais sur titres, droits de garde		- 11'910'706.69	- 11'402'699.18
Organe de révision (part placements)		- 25'650.00	- 25'650.00
Frais de gestion de fortune - immobilier direct		- 3'205'021.97	- 2'753'248.91
Autorité de surveillance (part placements)		- 7'830.00	- 7'560.00
Autres frais d'administration de la fortune		- 1'740'083.71	- 1'616'798.36
TOTAL DU RESULTAT NET DES PLACEMENTS	6.8/6.9	- 127'342'478.15	338'130'794.82
Organe de révision (part assurance)	7.7	- 42'750.00	- 42'750.00
Autorité de surveillance (part assurance)	7.7	- 13'050.00	- 17'600.00
Expert en prévoyance professionnelle	7.7	- 64'673.85	- 44'388.00
Autres frais d'administration		- 3'522'133.40	- 3'231'137.58
TOTAL DES FRAIS D'ADMINISTRATION	7.7	- 3'642'607.25	- 3'335'875.58
RESULTAT AVANT CONSTITUTION/DISSOLUTION DE LA RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR		- 173'984'214.01	247'411'626.45
Dissolution (+) / Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	175'824'321.94	- 240'230'479.66
EXCEDENT DES PRODUITS		1'840'107.93	7'181'146.79



1. BASES ET ORGANISATION

1.1. Forme juridique et but

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après : "prévoyance.ne" ou "la Caisse") est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat, doté de la personnalité juridique et ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Elle est inscrite au Registre du commerce.

prévoyance.ne a pour but d'assurer le personnel des employeurs de la fonction publique du canton de Neuchâtel contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

1.2. Enregistrement LPP, Autorité de surveillance et Fonds de garantie LPP

prévoyance.ne participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire et surobligatoire conformément à la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) du 25.06.1982. Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle au sens de l'article 48 LPP (sous le numéro 305057) et relève de la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse Occidentale (As-So), à Lausanne.

prévoyance.ne est affiliée au Fonds de garantie conformément à l'article 57 LPP et cotise selon les dispositions de l'ordonnance sur le Fonds de garantie LPP.

1.3. Indication des lois et règlements

La Loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub), dans sa version initiale du 24.06.2008, a été modifiée par le Grand Conseil le 20 février 2018 (RSN 152.550, état au 01.01.2019).



Les règlements adoptés par le Conseil d'administration de la Caisse sont les suivants :

Règlements	Entrée en vigueur / Etat au
Règlement d'organisation (ROrg)	30.08.2018
Règlement d'assurance (RAss)	01.01.2019
Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres (RMed)	01.01.2019
Règlement sur les placements (RPlac)	31.05.2018
Règlement sur les prêts (RPrêts)	30.08.2018
Règlement sur les biens immobiliers (RIImm)	01.11.2018
Règlement d'affiliation des employeurs (RAff)	01.11.2018
Règlement relatif à la liquidation partielle (RLPart)	26.11.2015
Règlement sur les engagements de prévoyance (REng)	01.01.2019
Règlement relatif aux frais (RFrais)	11.09.2015
Règlement concernant le statut des collaborateurs (RStatut)	01.01.2017

De plus, la Caisse applique le Règlement sur l'utilisation des fonds résiduels de la Caisse de pensions du personnel communal de La Chaux-de-Fonds en liquidation (RCPC) du 20.11.2014. Ce règlement est entré en force à l'échéance du délai usuel suivant la décision du Tribunal administratif fédéral (TAF) du 19.05.2017, soit en date du 01.08.2017.

Les règlements de la Caisse peuvent être consultés sur le site Internet www.prevoyance.ne.ch, rubrique *Documents / Loi et règlements*. Une rubrique *Archives* regroupe les versions antérieures.

1.4. Organe suprême, gestion et droit à la signature

Le Conseil d'administration est l'organe suprême de [prevoyance.ne](http://www.prevoyance.ne). Il est constitué de 18 membres et composé d'un Bureau, qui coordonne les activités entre les différents organes, d'une Commission de placements (ComPlac) et d'une Commission d'assurance (ComAss). La présidence est confiée alternativement à la représentation des employeurs et à celle des assurés pour des périodes prévues de 2 ans.

Durant l'exercice, le Conseil d'administration a enregistré le départ de M. Julien HEIDER (31.05.2018) et l'entrée de M. Léonard BLATTI (01.09.2018).



Au 31.12.2018, il se compose comme suit :

Nom	Représentant *	Bureau du CADM	ComPlac	ComAss
BOURQUIN Patrick (président)	Assurés (SSP)	Président	Membre	
KRAEHENBUEHL Gabriel (vice-président)	Employeur (UniNE)	Vice-président	Président	
AUBERT Nicolas	Employeur (Etat)	Membre	Membre	
BARBEZAT René	Employeur (ANMEA)			Membre
BLATTI Léonard	Employeur (HNE)		Membre	
BONGIOVANNI Fabio	Employeur (Ville NE)			Membre
CUANILLON Cédric	Employeur (ACN)		Membre	
DELLA SANTA Blaise	Employeur (HNE)	Voix consultative		Président
GONZALEZ Thierry	Employeur (Etat)			
MOREL Sylvia	Employeur (Ville CdF)			Membre
BOUKHRIS Karim	Assurés (SSP)			Membre
GRABER Pierre	Assurés (SAEN)			Vice-président
GREMION Nicolas	Assurés (SGADN)		Vice-président	
JAMBE Paul	Assurés (SSP)			
KAIIOUS-JEANNERET Nadia	Assurés (SSP)			Membre
MARCONE Andrea	Assurés (SSP)	Membre		Membre
MERTENAT Catherine	Assurés (SSP)		Membre	
RIEDI Jean-Marc	Assurés (SMF)		Membre	

* Abréviations

ACN	Association des Communes Neuchâtelaises
ANMEA	Association Neuchâtelaise des Maisons pour Enfants, Adolescents et Adultes
HNE	Hôpital Neuchâtelois
SAEN	Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois
SGADN	Syndicat des gendarmes et des agents de détention neuchâtelois
SMF	Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'État
SSP	Syndicat suisse des services publics
UniNe	Université de Neuchâtel
Ville CdF	Ville de la Chaux-de-Fonds
Ville NE	Ville de Neuchâtel

La Direction et le personnel forment l'administration de prevoyance.ne. Cette dernière assure la gestion courante, gère les relations externes et met en œuvre les décisions du Conseil d'administration et des Commissions. Pour la gestion opérationnelle de la Caisse, la Direction établit les règles de représentation conformément à l'article 21 du Règlement d'organisation.

L'article 27 du Règlement d'organisation de la Caisse précise de quelle manière cette dernière est valablement engagée pour toutes les tâches attribuées aux organes de prevoyance.ne.



1.5. Expert agréé, organe de révision et principaux conseillers

Le tableau ci-dessous présente les principaux tiers avec lesquels la Caisse a collaboré durant l'exercice 2018 :

Tiers / Prestation	Société
Expert en prévoyance professionnelle	Pittet Associés SA, Lausanne M. Stéphane Riesen www.pittet.net
Organe de révision	KPMG SA, Neuchâtel M. Michel Faggion www.kpmg.ch
Banque dépositaire (Global custodian)	Credit suisse www.credit-suisse.com
Conseil et contrôle en allocation stratégique de placements (Investment controlling)	PPCmetrics, Nyon M. Pascal Frei www.ppcmetrics.ch
Expert immobilier	M. Laurent Castella, Neuchâtel
Lignes directrices de vote / Exercice des droits de vote	Fondation Ethos / Ethos Services SA, Genève M. Vincent Kaufmann www.ethosfund.ch
Avocat-conseil (partie Assurance)	Etude Schneider Troillet, Genève Me Jacques-André Schneider www.schneider-troillet.ch
Avocat-conseil (partie Gérance)	Etude FFS Fer Frunz Schwab, La Chaux-de-Fonds Me Basile Schwab www.etudeffs.ch
Notaires-conseil	Me Jérôme Sautaux, La Chaux-de-Fonds et Me Bastien Wehrli, Le Locle
Médecin-conseil	Dr Marcel Voirol, Saint-Blaise
Programme de gestion des dossiers des assurés	AON Hewitt, Neuchâtel
Support et maintenance des outils informatiques	Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)
Conseils gestion RH	Service des ressources humaines de l'Etat (SRHE)



1.6. Employeurs affiliés

L'Etat de Neuchâtel et ses établissements, à l'exception de la Banque cantonale neuchâteloise (BCN) et de la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP), ainsi que les Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel sont affiliés de par la loi à prevoyance.ne.

Les communes du canton de Neuchâtel, à l'exception d'une seule, sont affiliées à la Caisse par convention. Les syndicats et institutions publiques liées au canton de Neuchâtel peuvent également s'affilier conventionnellement aux conditions fixées par la LCPFPub, pour autant qu'ils bénéficient de la garantie d'une collectivité publique.

Le détail des principaux employeurs et institutions affiliés à prevoyance.ne, respectivement des associations faïtières les regroupant, se trouve dans le tableau ci-dessous :

Catégories	Employeurs au 01.01.2019	Effectif total au 01.01.2019	Employeurs au 01.01.2018	Effectif total au 01.01.2018
Communes	30	6'070	30	6'100
<i>dont Cercles scolaires communaux</i>	<i>(4)</i>	<i>(1'691)</i>	<i>(4)</i>	<i>(1'675)</i>
Cercles scolaires syndicaux	3	1'900	3	1'892
Etat	1	6'284	1	6'242
<i>dont Ecoles supérieures</i>	<i>(6)</i>	<i>(1'470)</i>	<i>(6)</i>	<i>(1'447)</i>
ANEMPA	8	1'172	8	1'173
ANMEA	14	2'276	15	2'207
CNP	1	783	1	807
EREN	1	174	1	174
HNE	6	3'241	6	3'238
Institutions d'enseignement	3	587	3	585
NOMAD	1	720	1	753
Université	3	1'394	3	1'374
Vadec	1	128	1	125
Viteos	1	573	1	572
Autres institutions affiliées	59	1'747	60	1'713
Total institutions	98	12'795	100	12'721
Total général	132	27'049	134	26'955



2. EFFECTIFS DES MEMBRES ACTIFS ET BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

Les effectifs des assurés actifs et bénéficiaires de rentes sont présentés dans le tableau ci-après.

	31.12.2018	31.12.2017	Variation		
			Totale	Entrées	Sorties
Assurés actifs					
<i>Hommes</i>	2	5			
<i>Femmes</i>	8	6			
Assurés risques	10	11	- 1	+ 10	- 11
<i>Hommes</i>	6'959	7'137			
<i>Femmes</i>	10'668	10'921			
Assurés risques et épargne	17'627	18'058	- 431	+ 1'689	- 2'120
<i>Hommes</i>	0	3			
<i>Femmes</i>	0	17			
Assurés en suspens*	0	20	-20	+ 31	- 51
<i>Hommes</i>	6'961	7'145			
<i>Femmes</i>	10'676	10'944			
Total assurés actifs	17'637	18'089	- 452	+ 1'730	- 2'182
Bénéficiaires de rentes					
<i>Hommes</i>	3'458	3'241			
<i>Femmes</i>	3'546	3'239			
Retraités	7'004	6'480	+ 524	+ 754	- 230
<i>Hommes</i>	168	152			
<i>Femmes</i>	1'299	1'287			
Conjoints survivants**	1'467	1'439	+ 28	+ 91	- 63
<i>Hommes</i>	182	185			
<i>Femmes</i>	306	305			
Invalides	488	490	- 2	+ 48	- 50
<i>Hommes</i>	232	232			
<i>Femmes</i>	221	225			
Enfants et orphelins	453	457	- 4	+ 87	- 91
<i>Hommes</i>	4'040	3'810			
<i>Femmes</i>	5'372	5'056			
Total bénéficiaires de rentes	9'412	8'866	+ 546	+ 980	- 434
<i>Hommes</i>	11'001	10'955			
<i>Femmes</i>	16'048	16'000			
Total assurés	27'049	26'955	+ 94	+ 2'710	+ 2'616

* Assurés en incapacité de travail - en attente d'une décision AI. Ces assurés ne sont plus comptés dans l'effectif dès le 31.12.2018.

** Les concubins survivants ainsi que les conjoints divorcés sont intégrés à l'effectif des conjoints survivants.

Une forte augmentation du nombre de retraités est constatée cette année en conséquence de la réforme annoncée au 1^{er} janvier 2019.



3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

3.1. Explication des plans de prévoyance

Jusqu'au 31.12.2018, la Caisse a appliqué un plan de prévoyance en primauté des prestations. Le Règlement d'assurance distingue deux collectifs, dont les caractéristiques sont résumées ci-dessous :

- Le collectif ordinaire (ci-après : *plan ordinaire*), en primauté des prestations, basé sur un traitement assuré calculé sur la moyenne des traitements cotisants dès 57 ans, compte tenu d'un taux de rente de 1.35135% par année d'assurance et pour une durée d'assurance débutant au plus tôt le 1^{er} janvier qui suit le 19^{ème} anniversaire jusqu'au jour de la retraite ordinaire de 64 ans ; possibilité de débiter le versement de la rente de manière anticipée ou partielle dès 58 ans et de le reporter au plus tard jusqu'à 70 ans.
- Le collectif spécial (PPP) (ci-après : *dispositions particulières PPP*), pour les policiers, pompiers, pilotes et professions pénibles reconnues par l'employeur, selon les mêmes conditions que le plan ordinaire, sauf pour l'âge de la retraite ordinaire (61 ans), les taux de cotisations (assurés et employeurs) et deux années de pont-AVS préfinancées par les employeurs et les assurés.

L'affiliation obligatoire commence le jour de l'entrée en service, mais au plus tôt le 1^{er} janvier suivant le 17^{ème} anniversaire pour la couverture des risques décès et invalidité (assurance risques). Dès le 1^{er} janvier qui suit le 19^{ème} anniversaire, elle s'étend à la retraite (assurance complète).

Dès le 01.01.2019, la Caisse applique un plan de prévoyance en primauté des cotisations pour les deux collectifs. Les dispositions relatives à l'affiliation et à l'âge de retraite ne sont pas modifiées, mais les prestations sont dorénavant calculées en appliquant le taux de conversion à l'avoir de vieillesse constitué. Le coût des dispositions transitoires en relation avec le changement de plan, comme les produits des apports des employeurs qui leur sont liés, sont déjà pris en compte dans l'établissement des comptes annuels 2018.

Le Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres est un plan en primauté des cotisations qui prévoit la constitution d'un avoir de vieillesse assurant des prestations calculées sur la part variable de rémunération et sur la part du traitement annuel comprise entre CHF 250'000.- et CHF 400'000.-.



3.2. Financement, méthodes de financement

Chaque assuré est tenu de cotiser dès son affiliation à la Caisse jusqu'à la survenance d'un cas d'assurance, mais au plus tard jusqu'à l'âge de 70 ans ou à la fin de l'affiliation à la Caisse.

En 2018, les taux de cotisation suivants étaient appliqués aux traitements cotisants (traitement déterminant réduit d'un montant de coordination de CHF 16'450.- à 100%, adapté au degré d'occupation) :

Age	Plan de base		Dispositions particulières PPP	
	Assurés	Employeurs	Assurés	Employeurs
17 - 19 ans *	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%
20 - 29 ans	8.80%	14.70%	11.35%	16.45%
30 - 39 ans	9.30%	14.70%	11.85%	16.45%
40 - 49 ans	9.80%	14.70%	12.35%	16.45%
50 - 59 ans	10.50%	14.70%	13.05%	16.45%
60 - 70 ans	10.70%	14.70%	13.25%	16.45%

* Assurés couverts uniquement contre les risques décès et invalidité.

Un rappel de cotisation était prélevé lors de chaque augmentation individuelle de traitement selon une méthode collective de financement. Le rappel de cotisations était calculé en appliquant un taux à l'évolution du traitement assuré et non sur la base de l'augmentation induite des capitaux de prévoyance, ce qui fait apparaître une composante de solidarité entre assurés jeunes et plus âgés. Ce rappel était échelonné selon l'âge de l'assuré et réparti à raison de 40% à charge de l'assuré et 60% à charge de l'employeur. Les taux de rappels se présentaient comme suit :

Age	Taux de rappels	Assurés	Employeurs
20 - 29 ans	85.00%	34.00%	51.00%
30 - 39 ans	95.00%	38.00%	57.00%
40 - 49 ans	100.00%	40.00%	60.00%
50 - 59 ans	115.00%	46.00%	69.00%
60 - 70 ans	125.00%	50.00%	75.00%

Le plan complémentaire des médecins-cadres est financé par une cotisation de 10% appliquée au traitement soumis à ce plan, répartie par moitié à charge des assurés et de l'employeur.

Les frais de la gestion courante de prevoyance.ne sont financés par une cotisation de 0.3% contenue dans la cotisation totale. Certaines prestations spécifiques sont facturées selon les tarifs mentionnés dans le Règlement sur les frais.

Dès le 01.01.2019, la Caisse applique les taux de cotisations tels que définis dans le nouveau RAS (disponible sur le site internet de prevoyance.ne).

3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Néant.



4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE

4.1. Confirmation de la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de [prevoyance.ne](http://www.prevoyance.ne) sont établis conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26 (ci-après : RPC 26), dans sa version du 01.01.2014.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

Rubriques	Principes d'évaluation
Monnaies étrangères	Converties en francs suisses, par le Global custodian, au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.
Liquidités, créances à court terme, débiteurs, prêts et placements chez l'employeur	Comptabilisés à leur valeur nominale, déduction faite le cas échéant des corrections de valeurs nécessaires.
Titres	Comptabilisés à leur valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue (notamment pour les placements alternatifs).
Immeubles	<p>Evalués annuellement au 31 décembre selon la méthode de rendement. Cette dernière tient compte de la capitalisation de l'état locatif net au 1^{er} décembre de l'exercice concerné.</p> <p>Dans le cas d'immeubles destinés à une démolition prochaine, l'application de la méthode de rendement est jugée non pertinente et ces biens sont portés au bilan à la valeur de marché du terrain, déduction faite des coûts de démolition estimés.</p>
Immeubles en cours de rénovation	Le montant des travaux est porté en augmentation de la valeur de l'immeuble en tenant compte des nouveaux états locatifs et du taux de capitalisation après travaux.
Constructions en cours	Comptabilisées au coût de construction.
Terrains à bâtir	Evalués selon les prix du marché estimé.
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	Calculés selon les bases techniques en application du Règlement sur les engagements de prévoyance.

4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Néant.



5. COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / TAUX ET DEGRÉ DE COUVERTURE

5.1. Nature de la couverture des risques et réassurance

prévoyance.ne est une institution de prévoyance autonome. Elle assume elle-même la couverture des risques, sans réassurer les risques décès et invalidité auprès d'un tiers (réassurance autonome au sens de l'article 67 LPP).

Afin de faire face aux fluctuations des risques décès et invalidité, la Caisse constitue une *Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité*. Cette dernière est régie par le REng et répond à la fois aux exigences en matière de transparence dans l'établissement des comptes et protège la Caisse contre les fluctuations liées à ces risques.

5.2. Développement du capital de couverture pour les assurés en primauté des prestations

Le *Capital de prévoyance des assurés actifs* correspond à la somme des prestations de sortie réglementaires au 31.12.2018 selon l'ancien plan en primauté des prestations au taux technique de 3.5% et aux capitaux épargne des assurés au 01.01.2019 dans le nouveau plan en primauté des cotisations. Il inclut dès le 31.12.2018 également les avoirs de vieillesse des invalides.

Le détail se présente de la manière suivante :

	31.12.2018	31.12.2017	Evolution
Capital de prévoyance des assurés actifs du plan de base	2'645'157'131.60	2'722'897'681.65	- 77'740'550.05
Avoirs de vieillesse des invalides du plan de base*	114'001'897.85	0.00	114'001'897.85
Capital de prévoyance des assurés actifs du plan des médecins-cadres	6'300'347.65	6'119'529.75	180'817.90
Capital de prévoyance des assurés actifs	2'765'459'377.10	2'729'017'211.40	36'442'165.70

* Au 31.12.2017, le montant était à CHF 0.00 car les avoirs de vieillesse des invalides n'existaient pas en primauté des prestations : les capitaux relatifs aux invalides étaient entièrement considérés dans les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

5.3. Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

	31.12.2018	31.12.2017	Evolution
Total des avoirs de vieillesse LPP	1'148'674'104.00	1'161'485'821.00	-12'811'717.00
Taux d'intérêt minimal LPP	1.00%	1.00%	0.00 pt de %

5.4. Développement du capital de couverture pour les rentiers

Le *Capital de prévoyance des rentiers* correspond à la valeur actuelle des rentes servies et des rentes expectatives (futurs rentes de conjoints survivants par exemple), soit le montant nécessaire au 1^{er} janvier pour assumer le versement des rentes jusqu'à leur terme selon les bases techniques appliquées (définies au chapitre 5.7). L'impact de la modification des bases et taux techniques en 2018 sur le capital de prévoyance des rentiers est détaillé au chapitre 5.8.

Le détail se présente de la manière suivante :

	31.12.2018	31.12.2017	Evolution
Capital de prévoyance des rentiers du plan de base	3'238'825'786.00	2'763'812'771.50	475'013'014.50
Capital de prévoyance des rentiers du plan des médecins-cadres	485'785.00	412'913.00	72'872.00
Capital de prévoyance des rentiers	3'239'311'571.00	2'764'225'684.50	475'085'886.50

5.5. Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Les provisions techniques ont été calculées conformément au Règlement sur les engagements en vigueur, à savoir la version adoptée par le Conseil d'administration le 20.12.2018, entrée en vigueur le 01.01.2019.

	31.12.2018	31.12.2017	Evolution
Provision de longévité	38'871'739.00	94'608'742.00	-55'737'003.00
Provision pour abaissement du taux technique	16'196'558.00	342'100'229.00	-325'903'671.00
Provision pour revalorisation des prestations	0.00	8'463'634.85	-8'463'634.85
Provision pour dispositions transitoires	242'516'412.00	0.00	242'516'412.00
Provision pour cas d'invalidité en suspens	0.00	10'619'185.00	-10'619'185.00
Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité	13'480'000.00	15'000'000.00	-1'520'000.00
Provision pour événements spéciaux	0.00	49'739'906.00	-49'739'906.00
Total des provisions techniques	311'064'709.00	520'531'696.85	-209'466'987.85

La *Provision de longévité*, anciennement nommée *Provision pour changements de bases techniques*, a pour but de prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie. Elle sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance lors d'un changement de bases techniques. La part de la provision relative aux actifs a été dissoute suite au changement de primauté. La *Provision de longévité* est désormais constituée à hauteur de 0.4% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes depuis l'année de projection des bases techniques appliquées, soit 1.2% au 31.12.2018.

La *Provision pour abaissement du taux technique* a été entièrement utilisée pour financer le passage de 3.5% à 2.25% au 01.01.2019. Par mesure de prudence, la Caisse a toutefois décidé de commencer le provisionnement pour un éventuel abaissement futur du taux d'intérêt technique à 2% dans un horizon de 5 ans (selon l'évolution des taux), soit la constitution d'une provision de 0.5% par année des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

La *Provision pour revalorisation des prestations* n'a plus lieu d'être en primauté des cotisations et a été entièrement dissoute au 31.12.2018.

La *Provision pour dispositions transitoires* a été créée suite au changement de primauté et aux montants compensatoires attribués aux assurés actifs y ayant droit. Dans la mesure où ces derniers sont acquis à raison d'un dixième par année, la provision a pour but de financer l'acquisition ultérieure des attributions dans les prestations de libre passage des assurés. Au 31.12.2018, la



provision correspond au total des montants compensatoires à créditer sur les prestations de libre passage des assurés actifs concernés.

La *Provision pour cas d'invalidité en suspens* est dissoute au 31.12.2018 et est comprise dès lors dans la *Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité*.

La *Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité* est déterminée par l'expert à chaque expertise actuarielle. Elle a pour but d'atténuer les fluctuations défavorables des risques décès et invalidité des assurés actifs et correspond au montant permettant de couvrir les sinistres avec une probabilité de 97.5% pendant deux années consécutives.

La *Provision pour événements spéciaux*, constituée au 01.01.2018 dans le but de financer l'abaissement du taux d'intérêt technique pour les nombreux départs en retraite attendus durant l'année, a été entièrement utilisée.

5.6. Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie au 31.12.2018. Dans son rapport, l'expert atteste notamment que les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales et que la Caisse respecte son plan de financement. Les bases techniques utilisées sont également jugées adéquates et les provisions constituées sont conformes aux exigences réglementaires. L'équilibre financier à long terme de la Caisse est ainsi assuré.

Les conclusions de l'expertise figurent en dernière partie du rapport de gestion.

5.7. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Dès le 01.01.2019, la Caisse applique les bases techniques LPP 2015 (projetées 2015) et un taux d'intérêt technique de 2.25% (en 2017 : bases techniques LPP 2010 (projetées 2013) et taux d'intérêt technique de 3.5%).

5.8. Modification des bases et hypothèses techniques

Au 01.01.2019, la Caisse a modifié ses bases techniques en passant des tables actuarielles LPP 2010 projetées 2013 aux tables LPP 2015 projetées 2015 et en abaissant son taux d'intérêt technique de 3.5% à 2.25%. Les montants ci-après ont été déterminés par l'expert et seront détaillés dans son rapport au sens de l'art. 52e LPP.

Le changement de tables actuarielles a engendré une augmentation de CHF 20 millions des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes, avant l'abaissement du taux d'intérêt technique. Ce coût est compensé par la dissolution partielle de la provision de longévité d'un montant de CHF 59.9 millions, résultant en un gain net sur changement de tables actuarielles de CHF 39.9 millions.

L'abaissement du taux d'intérêt technique a pour conséquence une augmentation de CHF 350.6 millions des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes. Cette dernière est composée d'une augmentation de CHF 346.4 millions des capitaux de prévoyance, qui entraîne une augmentation de CHF 4.2 millions de la provision de longévité. Ce coût est partiellement



compensé par la dissolution de la provision de CHF 342.1 millions constituée au 31.12.2017 et engendre ainsi une perte nette sur abaissement du taux d'intérêt technique de CHF 8.5 millions.

Le résultat global des changements de bases et taux techniques constitue dès lors un gain net total de CHF 31.4 millions.

5.9. Degré de couverture selon l'article 44 OPP2 et taux de couverture selon l'article 72a LPP

La Caisse applique le système de la capitalisation partielle fondé sur le principe de la pérennité, avec l'approbation de l'Autorité de surveillance et la garantie de la corporation de droit public. Le plan de recapitalisation doit permettre d'assurer l'équilibre financier à long terme, de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de rentes et d'atteindre un taux de couverture global d'au moins 80% à l'horizon de 2052. Le plan de recapitalisation a été attesté par l'expert agréé et approuvé par l'autorité de surveillance LPP par sa décision du 11.11.2013, dans le respect des dispositions fédérales (art. 72a ss LPP). La Caisse dispose par ailleurs de la garantie de la corporation de droit public au sens des articles 72c LPP et 9 LCPFPub. Elle dispose de cette garantie par voie d'arrêté, par la modification de la LCPFPub du 24.05.2016 (pour une nouvelle période de 3 ans). Le prolongement de la garantie au-delà du 30.06.2019 fait l'objet du rapport 19.005 du Conseil d'Etat, avec un crédit-cadre soumis au Grand Conseil (nouveau décret dans le respect des exigences fédérales et de la législation sur les finances de l'Etat). Le plan de recapitalisation au sens des exigences fédérales doit également permettre de maintenir les taux de couverture au moins à leur valeur initiale (soit au 01.01.2012) pour l'ensemble des engagements de la Caisse, ainsi que pour les engagements envers les assurés actifs. Ces taux de couverture initiaux ont été fixés à 50.7% pour le taux global et 0.0% pour le taux des assurés actifs. Ils sont expressément mentionnés dans la décision d'approbation de l'Autorité de surveillance de la poursuite de la gestion de la Caisse selon le système de la capitalisation partielle.

Le chemin de croissance défini dans le plan de recapitalisation, attesté par l'expert en date du 25.05.2018 au sens de sa vérification périodique, prévoit le taux de couverture (TC) à atteindre suivant :

1 ^{er} janvier	Taux de couverture						
2018	56.7%	2027	68.2%	2036	78.9%	2045	85.2%
2019	58.8%	2028	69.5%	2037	80.1%	2046	85.9%
2020	59.9%	2029	71.0%	2038	80.7%	2047	86.6%
2021	61.0%	2030	72.1%	2039	81.3%	2048	87.3%
2022	62.1%	2031	73.1%	2040	81.9%	2049	88.0%
2023	63.2%	2032	74.3%	2041	82.5%	2050	88.7%
2024	64.4%	2033	75.4%	2042	83.2%	2051	89.5%
2025	65.7%	2034	76.5%	2043	83.8%	2052	90.3%
2026	66.9%	2035	77.7%	2044	84.5%		

Sur la base du chemin de croissance établi, le taux de couverture global doit s'élever à 58.8% au 1^{er} janvier 2019. Le taux de couverture est donc déterminé par avance comme les étapes du chemin de croissance. La réserve de fluctuation de valeurs (RFV) joue le rôle de "coussin de



sécurité" permettant de compenser les fluctuations boursières. Ainsi, elle est utilisée si l'évolution durant l'année est moins favorable que ne le prévoit le chemin de croissance, afin d'atteindre strictement le taux de couverture préétabli à l'échéance concernée. À l'inverse, lorsque le taux de couverture s'améliore davantage sur l'année courante que ne le prévoit le chemin de recapitalisation, alors l'excédent est utilisé pour alimenter la RFV.

En ajoutant la RFV à la fortune disponible de la Caisse, cela détermine le degré de couverture (DC) au sens des prescriptions de l'article 44 OPP2. Le degré de couverture au 1^{er} janvier 2019 est de 67.6%. Cette valeur permet à la fois de mesurer la sécurité par rapport au plan de recapitalisation et de disposer d'une valeur de comparaison avec les autres institutions de prévoyance.

En synthèse, comme le degré de couverture (DC) au 1^{er} janvier 2019 est supérieur au taux de couverture (TC) défini selon le chemin de croissance établi, une réserve de fluctuation de valeurs (RFV) de 559 millions est disponible à cette même date. Elle assure la sécurité du plan de recapitalisation à long terme.

Le détail du calcul du degré de couverture se présente de la manière suivante :

Degré de couverture selon 44 OPP2	31.12.2018	31.12.2017	Evolution
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	2'765'459'377.10	2'729'017'211.40	36'442'165.70
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	3'239'311'571.00	2'764'225'684.50	475'085'886.50
Provisions techniques	311'064'709.00	520'531'696.85	-209'466'987.85
Engagements de prévoyance (E)	6'315'835'657.10	6'013'774'592.75	302'061'064.35
Fortune disponible selon 72a LPP (<i>actifs - passifs non actuariels</i>)	3'713'711'366.37	3'409'810'194.09	303'901'172.28
RFV	558'730'631.91	734'554'953.85	-175'824'321.94
Total de la fortune selon 44 OPP2 (F) <i>(actifs - passifs non actuariels + RFV)</i>	4'272'441'998.28	4'144'365'147.94	128'076'850.34
Découvert technique selon 44 OPP2	2'043'393'658.82	1'869'409'444.81	173'984'214.01
Degré de couverture selon 44 OPP2 (F/E)	67.6 %	68.9 %	-1.3 pt de %

En tant qu'institution de prévoyance de droit public en capitalisation partielle, prevoyance.ne est soumise aux articles 72a et suivants de la LPP. Le taux de couverture selon l'article 72a LPP est calculé afin de contrôler le suivi du plan de recapitalisation. Il se présente comme suit :

Taux de couverture selon 72a LPP	31.12.2018	31.12.2017	Evolution
Engagements de prévoyance (selon détail ci-dessus)	6'315'835'657.10	6'013'774'592.75	302'061'064.35
Fortune disponible selon 72a LPP (actifs - passifs non actuariels)	3'713'711'366.37	3'409'810'194.09	303'901'172.28
Découvert technique selon 72a LPP	2'602'124'290.73	2'603'964'398.66	-1'840'107.93
Taux de couverture selon 72a LPP	58.8 %	56.7 %	+2.1 pts de %

L'écart entre le taux de couverture selon l'article 72a LPP et le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 correspond à la réserve de fluctuation de valeur. Elle représente ainsi 8.8% (67.6% - 58.8%) des engagements de prévoyance au 31.12.2018.



5.10. Provisions relatives aux fonds résiduels ex-CPC

La Caisse applique le Règlement sur l'utilisation des fonds résiduels de l'ex-CPC (Caisse de pensions du personnel communal de la Ville de la Chaux-de-Fonds) du 20 novembre 2014.

Au 31.12.2018, le solde des provisions s'élève à CHF 17'016'389.34 et est réparti comme suit :

Provision pour préservation du financement...	31.12.2018	31.12.2017	Evolution
...pour assurés actifs	11'770'126.31	13'236'632.81	-1'466'506.50
...de rentes compensatoires pour assurés actifs	4'321'880.57	5'416'619.57	-1'094'739.00
...pour bénéficiaires de rentes	924'382.46	4'316'604.91	-3'392'222.45
...pour employeurs	0.00	0.00	0.00
Total des provisions relatives aux fonds résiduels ex-CPC	17'016'389.34	22'969'857.29	-5'953'467.95

L'évolution de ces provisions est détaillée ci-dessous :

Provision pour préservation du financement...	...pour assurés actifs	...de rentes compensatoires	...pour bénéficiaires de rentes	Total
Montant au 31.12.2017	13'236'632.81	5'416'619.57	4'316'604.91	22'969'857.29
Paiement des montants rétroactifs	-207'415.75	0.00	-78'366.45	-285'782.20
Réduction annuelle des cotisations des assurés actifs	-1'382'935.75	0.00	0.00	-1'382'935.75
Capital de prévoyance nécessaire pour verser les nouvelles <i>rentes compensatoires*</i>	0.00	-1'146'431.00	0.00	-1'146'431.00
Capital de prévoyance nécessaire pour verser les <i>indexations*</i>	0.00	0.00	-3'337'535.00	-3'337'535.00
Frais résiduels de liquidation	0.00	0.00	-18'765.00	-18'765.00
Rémunération taux min. LPP 1%**	123'845.00	51'692.00	42'444.00	217'981.00
Total au 31.12.2018	11'770'126.31	4'321'880.57	924'382.46	17'016'389.34

* Soit des contributions totales des provisions ex-CPC de CHF 4'483'966 pour 2018, présentées comme telles dans le compte d'exploitation.

** Montant présenté comme variation des provisions relatives aux fonds résiduels ex-CPC dans le compte d'exploitation.



6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1. Organisation de l'activité de placements, conseillers en placements et gestionnaires en placements, règlements sur les placements

Le Règlement d'organisation précise les compétences de chaque organe de la Caisse. Le Conseil d'administration valide la gouvernance, la stratégie des placements et les règlements y relatifs (placements, biens immobiliers et prêts). Conformément aux dispositions légales, la gestion de la fortune est confiée à la Commission de placements. Les missions de cette dernière sont spécifiées à l'article 17 du Règlement d'organisation. Elle assume notamment les tâches de suivi de l'allocation stratégique, du respect des marges tactiques, ainsi que des principes de rebalancement mécanique. Elle est systématiquement tenue informée de l'évolution des placements par le secteur Gestion de fortune et par les rapports de l'investment controller.

La gestion opérationnelle des actifs de la Caisse est confiée au secteur Gestion de fortune. Les liquidités, les prêts et l'immobilier direct sont gérés par l'administration de la Caisse. La gestion des autres classes d'actifs est déléguée à des établissements tiers. Au 31.12.2018, tous les mandataires des classes d'actifs mobilières sont agréés FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers). Ces derniers sont également tous habilités à exercer dans la prévoyance professionnelle en qualité de gestionnaires de fortune reconnus par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), suite à l'entrée en vigueur au 20.02.2014 de la Directive sur l'habilitation des gestionnaires de fortune actifs dans la prévoyance professionnelle.

La Caisse veille à l'application des dispositions légales sur la loyauté et demande chaque année à ses mandataires d'attester le respect de l'article 48k de l'OPP2 sur la restitution des avantages financiers (rétrocessions). Les rétrocessions annoncées perçues au titre de l'exercice 2018 sont indiquées au chapitre 9.8.

Depuis le 01.01.2018, le Règlement sur les placements de la fortune de la Caisse (RPlac) répond aux exigences de l'entrée en vigueur de la LIMF (Loi sur l'infrastructure des marchés financiers).

La Caisse exerce ses droits de vote conformément aux dispositions légales en la matière et a publié sur son site Internet les rapports d'informations relatifs à l'exercice 2018.

La Caisse est devenue membre fondateur d'Ethos Engagement Pool International en 2017, afin d'assurer à long terme un engagement responsable au niveau environnemental, social et de bonne gouvernance pour l'ensemble de ses investissements.



Les mandataires de la Caisse sont les suivants :

	Style de gestion au 31.12.2018	Début du mandat	Fin du mandat
Liquidités			
Gestion effectuée en interne	Actif*	01.01.2010	
Prêts			
Gestion effectuée en interne	Actif	01.01.2010	
Obligations en CHF			
Banque CIC	Actif	08.07.2010	
ZKB - Banque Cantonale de Zurich	Passif	05.03.2014	
Obligations gouvernementales en monnaies étr.			
Credit Suisse	Passif	08.04.2014	
UBS	Actif	08.04.2014	
Obligations d'entreprises en monnaies étr.			
Credit Suisse	Passif	08.04.2014	
UBS	Actif	08.04.2014	
Actions suisses			
IAM Independant Asset Management	Actif	01.01.2010	
UBS	Passif	01.01.2010	
Actions internationales			
Pictet Asset Management	Passif	15.11.2010	
ZKB/Swisscanto Fondations de placement	Passif	28.06.2012	
Actions marchés émergents			
Banque Vontobel	Actif	22.11.2010	
Goldman Sachs	Actif	11.03.2016	
Immobilier suisse direct			
Gestion financière et architecturale effectuée en interne	Actif	01.01.2010	
Immobilier suisse indirect			
Banque Cantonale Vaudoise	Actif	20.05.2011	
Banque Cantonale Vaudoise (Immoselect)	Actif	30.09.2015	
Maerki Baumann & Co	Actif	25.11.2014	
Placements alternatifs			
Private equity			
Partners Group	Actif	13.11.2012	
Renaissance	Actif	01.01.2010	
Hedge funds			
Man Investments	Actif	30.10.2013	en liquidation
UBP - Union bancaire privée	Actif	01.01.2010	en liquidation
Couverture monétaire			
Credit Suisse	Passif	01.01.2011	

* La gestion active a pour but de surperformer l'indice de référence du portefeuille géré. Le gestionnaire va sélectionner de manière discrétionnaire les produits, titres ou secteurs susceptibles de croître plus vite que le marché, par opposition à la gestion passive ou indicielle, qui elle a pour objectif de répliquer fidèlement les performances d'un indice de référence.



Les immeubles sont gérés par les gérances immobilières suivantes :

	Début du mandat	Fin du mandat
Fidimmobil, Neuchâtel	01.01.2010	
Domicim, Neuchâtel	01.01.2010	31.07.2018
<u>gérance.ne</u> (gérance interne), La Chaux-de-Fonds	01.01.2012	
SBL, La Chaux-de-Fonds	01.01.2010	
SBL, Neuchâtel	01.01.2010	
Société Coopérative d'Habitation Lausanne (SCHL), Lausanne	01.01.2010	
Naef Immobilier Neuchâtel SA, Neuchâtel	01.01.2010	
Naef Immobilier Nyon SA, Nyon	01.01.2010	
Régie de Fribourg, Fribourg	01.01.2010	
Régie foncière SA, Genève	01.01.2010	30.09.2018
LAMY Rés. SA/Pilet & Renaud SA, Genève	01.10.2018	
Régie Immobilière Jouval, Neuchâtel	01.01.2010	
Künzle SA, Monthey	01.01.2016	
Agence des 4 Vallées, Thyon-Les Collons	01.12.2016	30.09.2018
Imalp SA, Thyon	01.10.2018	

A l'exception de la SCHL et de la Gérance communale de la Ville de La Chaux-de-Fonds (SBL), les gérances font partie de l'USPI (Union suisse des professionnels de l'immobilier). La SCHL est membre de l'Armoup (Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique).

6.2. Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2)

Au 31.12.2018, les limites de placements selon OPP2 sont respectées et la Caisse n'a pas fait usage des extensions de placements au sens de l'article 50, alinéa 4, OPP2.

6.3. Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Au 31.12.2018, la Caisse dispose d'une réserve de fluctuation de valeurs (RFV) de CHF 558'730'632. La performance négative de l'année 2018 a eu pour conséquence la dissolution de CHF 175'824'322 de la RFV, afin de permettre à la Caisse de suivre son plan de recapitalisation.

La valeur-cible de la RFV est fixée à 18.6% de la fortune disponible de la Caisse selon l'article 44 OPP2, soit CHF 794'674'212 au 31.12.2018. La RFV atteint dès lors 70.3% de sa valeur-cible, correspondant à 13.1% de la fortune disponible et 8.8% des engagements de prévoyance.



6.4. Présentation des placements par catégories

La présentation des classes d'actifs selon l'allocation stratégique nécessite un ajustement de la répartition de l'actif du bilan aux normes RPC 26. Ainsi, au 31.12.2018, les comptes liquidités liés aux mandataires, et les opérations sur devises à terme, sont répartis dans leur classe d'actifs respective. Les créances à court terme, composées entièrement de comptes à terme auprès des banques, et les débiteurs (y compris CHF 7.1 millions⁵ de placements chez l'employeur) sont assimilés à des liquidités. Un montant de CHF 1'273'388.00 du compte régularisation actif représente les intérêts courus sur les obligations suisses, il est donc intégré à ces dernières. Les prêts sont regroupés dans une seule classe et incluent CHF 73.8 millions de placements chez l'employeur.

Au 31.12.2018, l'allocation par classe d'actifs se présente ainsi :

Classes d'actifs (en millions)*	Allocation						
	31.12.2018		31.12.2017		Min.	Strat.	Max.
Liquidités	223.3	5.4%	135.8	3.3%	0.0%	4.0%	6.0%
Prêts	127.2	3.1%	132.2	3.2%	1.0%	4.0%	8.0%
Obligations en CHF	480.0	11.6%	397.6	9.6%	7.0%	11.0%	15.0%
Obligations en monnaies étrangères	724.3	17.5%	717.8	17.4%	12.0%	17.0%	22.0%
<i>Obligations gouvernementales en ME</i>	385.3	9.3%	370.7	9.0%	6.0%	9.0%	12.0%
<i>Obligations d'entreprises en ME</i>	338.9	8.2%	347.1	8.4%	6.0%	8.0%	10.0%
Actions suisses	431.4	10.4%	477.3	11.5%	8.0%	11.0%	14.0%
Actions étrangères	967.9	23.4%	1'200.3	29.0%	18.0%	24.0%	30.0%
<i>Actions internationales</i>	801.7	19.4%	980.9	23.7%	16.0%	20.0%	24.0%
<i>Actions marchés émergents</i>	166.2	4.0%	219.4	5.3%	2.0%	4.0%	6.0%
Immobilier	1'087.7	26.3%	1'059.1	25.6%	18.0%	27.0%	36.0%
<i>Immeubles</i>	842.1	20.4%	827.4	20.0%	14.0%	22.0%	30.0%
<i>Immobilier suisse indirect</i>	245.6	5.9%	231.7	5.6%	4.0%	5.0%	6.0%
Placements alternatifs	92.9	2.2%	77.4	1.9%	0.0%	2.0%	5.0%
<i>Private equity</i>	92.5	2.2%	76.5	1.9%	0.0%	2.0%	5.0%
<i>Hedge funds</i>	0.4	0.0%	0.9	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
TOTAL DES PLACEMENTS	4'134.6	100.0%	4'197.3	100.0%			
COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	249.2		0.1				
TOTAL DE L'ACTIF	4'383.8		4'197.4				

* Compte tenu de l'arrondi au million, de légères différences peuvent apparaître dans les totaux.

Le total des placements tient compte de l'apport de la fortune de la FPMSF pour environ 54 millions au 03.01.2018, investie selon l'allocation stratégique.

La variation des liquidités est la résultante de l'ensemble des flux de fonds de la Caisse.

L'augmentation des immeubles s'explique principalement par les rénovations et les nouvelles constructions en cours. Le taux de capitalisation moyen pondéré par la valeur des immeubles, sans les terrains, s'élève à 6.88% (2017 : 6.82%). Afin de pouvoir baisser ce taux relativement élevé, il est nécessaire de poursuivre le programme de rénovations entrepris depuis six ans selon une planification ordonnée des investissements au cours de ces prochaines années.

⁵ Principalement des cotisations à recevoir.

Les variations des autres classes d'actifs sont dues à la performance des marchés et à un rebalancement systématique provoqué le 08.08.2018 lorsque les actions internationales ont franchi leur borne supérieure. Le réaligement du portefeuille a consisté à vendre les actions et l'immobilier indirect au profit des obligations.

Au 31.12.2018, toutes les classes d'actifs respectent l'allocation stratégique.

Le compte de régularisation actif représente le solde ouvert de l'apport des employeurs pour les mesures compensatoires liées au changement de plan d'assurance et le solde ouvert pour la contribution unique d'assainissement (échéance le 03.01.2019).

6.5. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Les opérations à terme ouvertes au 31.12.2018 respectent l'article 56a OPP2. La Caisse répond aux dispositions entrant dans le champ d'application de la LIMF (Loi sur les infrastructures des marchés financiers).

Le montant des opérations sur devises à terme au bilan représente la différence de cours appliquée aux contrats ouverts entre le terme et le jour de la clôture des comptes. Il peut donc être positif ou négatif, mais figure toujours à l'actif du bilan. Au 31.12.2018, les contrats de change à terme ouverts enregistrent une perte non réalisée de CHF 2.3 millions, traduisant les hausses du dollar et du yen japonais depuis leur dernier renouvellement.

Sur l'ensemble de l'année 2018, la couverture monétaire a coûté CHF 21.1 millions, soit 0.48 point de pourcentage de performance.

Au 31.12.2018, le montant des devises étrangères couvertes s'élève à CHF 1'210 millions, représentant au total 68% des placements en monnaies étrangères (64% en 2017).

Placements	31.12.2018		31.12.2017	
Monnaies étrangères couvertes	1'210'244'002	28%	1'263'012'372	30%
Monnaies étrangères non couvertes	576'536'069	13%	720'658'515	17%
Francs suisses	2'597'029'976	59%	2'213'709'574	53%
Total de l'actif*	4'383'810'048	100%	4'197'380'461	100%

* Compte tenu des arrondis, de légères différences peuvent apparaître dans les totaux.

6.6. Autres engagements

Pour le private equity, les souscriptions effectives correspondant aux appels de capitaux interviennent à intervalle irrégulier en fonction des opportunités d'investissement déterminées par les gérants dans le cadre de leur mandat.

Selon ce principe, les engagements restant à libérer après la date de clôture du 31.12.2018 sont de CHF 90'600.- pour Renaissance Technologies 3 (RT3) (31.12.2017 : CHF 90'450.50) et de EUR 42'186'858.- pour le mandat Partners Group (31.12.2017 : EUR 64'678'743).

Dans le cadre des contrats de construction/rénovation en cours des immeubles, le montant engagé au 31.12.2018 est de CHF 12'518'248.15 (31.12.2017 : CHF 22'656'482.84).



6.7. Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

prévoyance.ne a conclu un contrat de prêt sur les obligations suisses avec le Credit Suisse. Au 31.12.2018, le total des titres prêtés s'élève à CHF 15'520'114.- (CHF 4'111'495.- en 2017). Le prêt de titres est couvert par des garanties du Credit Suisse qui doivent correspondre au minimum à des titres liquides de premier ordre et diversifiés. La Loi sur les placements collectifs et ses dispositions d'exécution s'appliquent par analogie au sens de l'article 53, alinéa 6, OPP2.

Par décision de la Commission de placements du 15.12.2014, dans le but d'exercer le droit de vote, la Caisse n'effectue plus de prêt sur titres sur les actions suisses et internationales.

6.8. Explication du résultat net des placements

La performance brute des différentes classes d'actifs comparée à leur indice respectif en 2018 se présente ainsi :

Placements	Indice	Performance au 31.12.18 (%)			
		Portefeuille	Indice	Diff.	Contribution
Liquidités	CGBI CHF 3M Euro Deposit	0.05	-0.87	0.92	0.00
Prêts	Rdmt constant de 2.6%	2.66	2.60	0.06	0.08
Obligations en CHF	SBI AAA-BBB	-0.20	0.07	-0.27	-0.01
Obligations en ME *	Indice composite oblig. ME *	-2.33	-2.31	-0.02	
<i>Oblig. gov. en ME *</i>	<i>Citigroup WGBI ex CH *</i>	-0.60	-0.60	0.00	-0.05
<i>Oblig. entreprises en ME *</i>	<i>Bloomberg Corp. ex CH *</i>	-4.23	-4.22	-0.01	-0.34
Actions suisses	SPI	-7.36	-8.57	1.21	-0.80
Actions étrangères *	Indice composite act. étr. *	-9.32	-9.53	0.21	
<i>Actions internationales *</i>	<i>MSCI World DM ex CH *</i>	-8.31	-8.77	0.46	-1.60
<i>Actions marchés émergents</i>	<i>MSCI EM</i>	-13.73	-13.58	-0.15	-0.66
Immobilier	Indice composite immobilier	1.54	1.02	0.52	
<i>Immobilier suisse direct</i>	<i>Rdmt constant de 2.5%</i>	2.58	2.50	0.08	0.50
<i>Immobilier suisse indirect</i>	<i>SXI Real Estate Funds</i>	-2.26	-5.32	3.06	-0.11
Placements alternatifs *	Indice composite plac. alt. *	6.77	-8.91	15.68	
<i>Private equity *</i>	<i>MSCI World DM + 1% *</i>	6.82	-8.91	15.73	0.12
<i>Hedge funds *</i>	<i>HFRX Global Hedge Fund *</i>	-1.84	-10.94	9.10	0.00
Portefeuille *	Indice composite global *	-2.87	-3.38	0.51	-2.87

* Couvert entièrement ou en partie contre le risque de change.

** Compte tenu de l'arrondi au centième, de légères différences peuvent apparaître dans les totaux.

Seuls le private equity, l'immobilier direct et les prêts ont réalisé des performances positives. Les actions ont affiché des performances largement négatives, alors que les obligations ont également perdu du terrain mais dans une moindre mesure.

Par rapport à son indice de référence, le portefeuille a réalisé une performance brute supérieure de 51 points de base⁶. Elle s'explique par la surpondération des actions internationales et des liquidités, ainsi que par une bonne sélection de titres dans le private equity, l'immobilier suisse

⁶ 1 point de base = 0.01%.

indirect et les actions suisses. Elle a été légèrement réduite par les sous-pondérations des prêts et de l'immobilier direct, ainsi que par la surpondération des marchés émergents.

6.9. Explications des frais de gestion de la fortune

Frais de gestion de la fortune	2018		2017	
	En CHF	En % des placements transparents	En CHF	En % des placements transparents
Frais de gestion	16'112'684.57	0.37%	15'077'729.05	0.36%
Frais de gestion externe Titres	11'333'795.19	0.26%	10'856'210.37	0.26%
<i>Honoraires de gestion</i>	<i>4'429'591.79</i>	<i>0.10%</i>	<i>4'537'488.30</i>	<i>0.11%</i>
Frais sur comptes courants*	1'016.62	0.00%	1'201.06	0.00%
Honoraires divers	11'039.25	0.00%	11'070.00	0.00%
Honoraires de gestion	4'417'535.92	0.10%	4'525'217.24	0.11%
<i>Frais indirects TER</i>	<i>6'953'389.09</i>	<i>0.16%</i>	<i>6'443'219.84</i>	<i>0.15%</i>
<i>Rétrocessions</i>	<i>-29'064.39</i>	<i>0.00%</i>	<i>-107'415.22</i>	<i>0.00%</i>
<i>Securities lending</i>	<i>-20'121.30</i>	<i>0.00%</i>	<i>-17'082.55</i>	<i>0.00%</i>
Frais de gestion interne**	1'573'867.41	0.04%	1'468'269.77	0.04%
Frais de gestion immobilier direct	3'205'021.97	0.07%	2'753'248.91	0.07%
Frais de dépositaires	206'587.40	0.00%	191'315.85	0.00%
Droit de garde	206'587.40	0.00%	191'315.85	0.00%
Total Expense Ratio (TER)	16'319'271.97	0.37%	15'269'044.90	0.36%
Frais de courtage	139'578.15	0.00%	118'265.21	0.00%
Timbre	141'459.32	0.00%	150'758.81	0.00%
Frais de livraison	14'644.00	0.00%	11'480.00	0.00%
Coûts de transactions et taxes (TTC)	295'681.47	0.01%	280'504.02	0.01%
Frais de reporting	34'733.25	0.00%	34'830.00	0.00%
Honoraires compta titres	40'926.00	0.00%	41'040.00	0.00%
Registre du droit de timbre	0.00	0.00%	0.00	0.00%
Frais des consultants**	166'216.30	0.00%	148'528.59	0.00%
Organe de révision**	25'650.00	0.00%	25'650.00	0.00%
Autorité de surveillance**	7'830.00	0.00%	7'560.00	0.00%
Coûts supplémentaires (SC)	275'355.55	0.01%	257'608.59	0.01%
Total des frais de gestion de la fortune	16'890'308.99	0.39%	15'807'157.51	0.38%
Frais d'administration (hors fortune)	3'642'607.25	0.08%	3'335'875.00	0.08%
Total des frais	20'532'916.24	0.47%	19'143'032.51	0.46%
Placements transparents	4'380'597'178.50		4'192'434'837.63	

* Dans le compte d'exploitation, les frais sur comptes courants sont inclus dans le résultat des liquidités.

** Voir chapitre 7.7 (CHF 1'773'563.71).

Proportionnellement aux placements transparents (voir ci-après), les différents types de coûts sont restés sous contrôle puisque le ratio du *Total des frais de gestion de la fortune* a augmenté de 1 point de base de 2017 à 2018. En cinq ans, ce ratio est passé de 0.58% à 0.39%.

En absolu, le *Total Expense Ratio (TER)* a augmenté en raison des impôts sur le gain immobilier de CHF 267'891.00 et en raison de la prise en compte dans le calcul des *Frais indirects TER* du placements Global Value 2017 (private equity), dont le rapport annuel a été publié et qui n'est donc plus considéré comme un placement non transparent.



Les *Coûts de transactions et taxes (TTC)* sont restés pratiquement stables en 2018 malgré le réaligement du portefeuille opéré en août.

Afin de disposer d'une vision globale, le tableau ci-avant présente également les autres frais de l'administration de la Caisse. L'intégralité des frais de la gestion de la Caisse représente 0.47% des placements transparents (0.46 % en 2017).

6.10. Taux de transparence en matière de frais

Le tableau ci-dessous détaille les placements transparents :

Détail des placements transparents	2018		2017	
	En CHF	En %	En CHF	En %
Fonds de placements transparents	2'481'145'223.74	56.60%	2'642'128'352.67	62.95%
Placements directs transparents	1'899'451'954.76	43.33%	1'550'306'484.96	36.94%
Total des placements transparents	4'380'597'178.50	99.93%	4'192'434'837.63	99.88%
Placements non transparents (cf. ci-après)	3'212'869.00	0.07%	4'945'622.90	0.12%
Total de l'actif	4'383'810'047.50	100.00%	4'197'380'460.53	100.00%

Le taux de transparence en matière de frais au sens des directives de la CHS PP D02/2013 s'est amélioré en 2018 passant de 99.88% à 99.93%.

La liste des placements non transparents est la suivante :

Fournisseur	Nom du produit	ISIN	2018		2017	
			Valeur de marché en CHF	En % de l'actif	Valeur de marché en CHF	En % de l'actif
Fonds immobiliers						
Baloise Asset Management	Baloise Swiss Property Fund	CH0414551033	1'913'600.00	0.04%	0.00	0.00%
Fondation de placement Utilita	Utilita Immobilier Suisse Non Résidentiel	CH0357817367	1'022'519.00	0.02%	349'000.00	0.01%
Steiner Investment Foundation	Steiner Swiss Development Residential	CH0344011876	0.00	0.00%	983'967.00	0.02%
Zurich Invest SA	ZIF Immobilier Direct Suisse	CH0433089270	276'750.00	0.01%	0.00	0.00%
Hedge Funds						
Man Investments	Man Commodity Strategies (Master) Units B	KYG5794W1015	0.00	0.00%	857'548.15	0.02%
Private Equity						
Partners Group	PG Global Value 2017 S.C.a., SICAV-SI	-	0.00	0.00%	2'755'107.75	0.07%
Total des placements non transparents			3'212'869.00	0.07%	4'945'622.90	0.12%

Les fonds immobiliers qui figurent dans la liste ci-dessus correspondent à des nouvelles émissions ayant moins de 18 mois d'existence et dont le rapport annuel n'est pas encore disponible.



6.11. Explications relatives aux placements chez l'employeur

Le montant des immeubles occupés de manière prépondérante par un employeur s'élève à CHF 52'769'903.- (CHF 55'926'860.- en 2017). La variation s'explique par la différence de pourcentage de surfaces louées lorsque la quote-part de location de l'employeur change ou lorsque la part des immeubles passe au-dessus de 50% de taux d'occupation par l'employeur. Les acquisitions ou ventes d'immeubles sont prises en considération.

Compte tenu de la garantie des collectivités publiques, les dispositions particulières de l'OPP2 sont satisfaites.

Les loyers pratiqués pour les employeurs affiliés sont conformes à ceux du marché.

Le tableau ci-dessous présente en détail le montant des placements chez l'employeur :

	2018	En % de l'actif	2017	Evolution
Prêts recapitalisation (apport à la RFV 2014)	71'328'744.55	1.63	72'821'228.35	-1'492'483.80
Prêts hypothécaires aux employeurs	2'432'546.74	0.06	3'496'048.59	-1'063'501.85
Débiteurs employeurs cotisations	6'992'558.70	0.16	5'020'835.65	1'971'723.05
Autres créances (employeur(s))	127'929.90	0.00	0.00	127'929.90
Total des placements chez l'employeur	80'881'779.89	1.85	81'338'112.59	-456'332.70
Immeubles occupés de manière prépondérante par un employeur	52'769'903.00	1.20	55'926'860.00	-3'156'957.00

Le montant de CHF 6'992'558.70 représente le solde des cotisations de décembre dont le paiement est intervenu en janvier 2019.

6.12. Explications de la réserve de cotisations d'employeurs

Le montant de CHF 2'472'582 figurant au passif au 31.12.2017 sous *Réserve de cotisations d'employeurs (RCE)*, concerne un employeur qui a choisi de transformer sa part de la provision employeur ex-CPC (CHF 2'459'301) en RCE, ceci au 30.09.2017. La différence représente la rémunération de 2.16 % pour 3 mois (performance nette de prevoyance.ne, sous déduction des frais annuels de gestion (0.5 %) selon art. 68 du RAss).

La RCE a été utilisée intégralement durant l'exercice 2018 pour le financement des cotisations.



7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1. Débiteurs

	31.12.2018	31.12.2017	Evolution
Débiteurs prêts	120'543.10	192'579.25	-72'036.15
Impôt anticipé à récupérer sur titres	6'362'931.65	6'968'429.25	-605'497.60
Autres débiteurs assurance	1'523'030.30	373'882.35	1'149'147.95
Débiteurs gérances immeubles	161'549.53	157'923.51	3'626.02
Total des débiteurs	8'168'054.58	7'692'814.36	475'240.22

Les *Débiteurs prêts* (hypothécaires et à terme) représentent des montants (intérêts et amortissements) facturés en 2018 mais non encaissés.

La demande de récupération de l'impôt anticipé sur titres a été effectuée le 11 mars 2019 par le Global custodian (Credit Suisse).

Dans le poste *Autres débiteurs assurance*, le montant comprend essentiellement des prestations de libre passage à recevoir en retour par des institutions de prévoyance pour permettre à prevoyance.ne de prêter dans des cas d'invalidité.

7.2. Compte de régularisation actif

	31.12.2018	31.12.2017	Evolution
Actifs transitoires assurance	249'069'633.00	0.00	249'069'633.00
Actifs transitoires immeubles	25'130.00	71'158.75	-46'028.75
Actifs transitoires prêts	120.00	0.00	120.00
Actifs transitoires titres	1'275'003.50	1'347'660.76	-72'657.26
Autres actifs transitoires	97'546.15	71'656.70	25'889.45
Total régularisation d'actifs	250'467'432.65	1'490'476.21	248'976'956.44

Le poste *Actifs transitoires assurance* représente le solde ouvert de la participation des employeurs aux mesures compensatoires suite à la décision du changement de plan d'assurance par le Grand Conseil neuchâtelois, ainsi que la contribution unique d'assainissement relevant des dispositions transitoires à la modification de la loi de juin 2013. Ces montants ont été intégralement payés en 2019, dont CHF 4'598'873 convertis en prêts.

Le poste *Actifs transitoires immeubles* est composé de subventions à recevoir suite à des travaux de rénovation d'immeubles.

Le poste *Actifs transitoires titres* représente les intérêts courus sur titres au 31.12.2018.

Le poste *Autres actifs transitoires* est constitué de diverses charges liées à l'exercice 2019 et payées en 2018.



7.3. Engagements

	31.12.2018	31.12.2017	Evolution
Prestations de libre passage	29'409'349.87	20'363'407.49	9'045'942.38
Autres dettes assurance	1'712'629.50	1'432'655.78	279'973.72
Autres dettes immeubles	5'855'349.66	4'180'223.50	1'675'126.16
Dette hypothécaire	480'000.00	590'000.00	-110'000.00
Avoirs FP Maison de santé de Préfargier	56'415'948.85	0.00	56'415'948.85
Total des engagements	93'873'277.88	26'566'286.77	67'306'991.11

Le poste de *Prestations de libre passage* représente essentiellement des montants de PLP à payer pour 23.5 millions, ainsi que des capitaux retraite pour 5.1 millions.

Le poste *Autres dettes assurance* se compose de la prime au Fonds de garantie 2018 et de factures fournisseurs concernant l'exercice 2018.

Les *Autres dettes immeubles* comprennent principalement des loyers encaissés d'avance et des décomptes de chauffage.

La *Dette hypothécaire* relative à l'immeuble du Tir Fédéral 92 à Ecublens (VD) est, comme prévu par le contrat, amortie annuellement de CHF 110'000.-.

Le compte *Avoirs FP Maison de santé de Préfargier* représente les liquidités transférées durant l'exercice 2018 par la Fondation gérées par prevoyance.ne, conformément à la convention de gestion provisoire signée par les deux parties.

7.4. Compte de régularisation passif

	31.12.2018	31.12.2017	Evolution
Passifs transitoires assurance	246'402.00	83'832.00	162'570.00
Passifs transitoires immeubles	22'520.00	162'514.88	-139'994.88
Passifs transitoires titres	184'876.05	393'451.70	-208'575.65
Autres passifs transitoires	24'583.95	83'787.95	-59'204.00
Total régularisation de passifs	478'382.00	723'586.53	-245'204.53

Le poste *Passifs transitoires assurance* contient principalement des provisions d'honoraires 2018.

Les *Passifs transitoires immeubles* sont composés de charges concernant l'exercice 2018.

Le poste *Passifs transitoires titres* contient les frais de gestion du 4^e trimestre 2018.



7.5. Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées

	31.12.2018	31.12.2017	Evolution
Cotisations des salariés	116'517'946.40	116'403'342.40	114'604.00
Cotisations des employeurs	171'389'521.05	171'362'182.85	27'338.20
Total des cotisations	287'907'467.45	287'765'525.25	141'942.20
Prélèvement réserve de cotisations d'employeurs pour le financement de cotisations*	-2'472'704.20	0.00	-2'472'704.20
Subsides du fonds de garantie	218'471.10	247'021.00	-28'549.90
Financement retraites employeurs	1'364'492.05	594'150.00	770'342.05
Primes uniques et rachats	5'813'420.73	5'937'814.70	-124'393.97
Apports dans la réserve de cotisations d'employeurs*	0.00	2'459'301.75	-2'459'301.75
Contribution unique d'assainissement des employeurs	59'781'052.00	0.00	59'781'052.00
Apport employeurs mesures compensatoires	200'000'004.00	0.00	200'000'004.00
Contributions provisions ex-CPC	4'483'966.00	10'395'291.00	-5'911'325.00
Apports de libre passage	60'927'087.04	47'306'222.59	13'620'864.45
Remboursements divorce	350'771.60	460'039.95	-109'268.35
Remboursements EPL	2'276'720.05	1'959'656.35	317'063.70
Total des autres apports et prestations d'entrées	332'743'280.37	69'359'497.34	263'383'783.03
Total des apports provenant de cotisations et prestations d'entrées	620'650'747.82	357'125'022.59	263'525'725.23

* Voir détails chapitre 6.12.

Le poste *Financement retraites employeurs* est en augmentation, il dépend de la contribution financière de l'employeur pour la retraite anticipée selon sa politique interne.

Les postes *Primes uniques et rachats*, *Apports de libre passage*, *Remboursements divorce* et *Remboursements EPL* (2^e partie du tableau ci-avant) fluctuent d'une année à l'autre au gré de l'évolution de la situation personnelle des assurés.

La *Contribution unique d'assainissement* de CHF 60 millions prévue par l'art. 3 al. 2 des dispositions transitoires à la modification du 26 juin 2013 de la LCPFPub, ainsi que l'*Apport employeurs pour les mesures compensatoires* de CHF 200 millions selon l'art. 3 des dispositions transitoires à la modification du 20 février 2018 ont été comptabilisés au 31.12.2018.

Le poste *Contributions provisions ex-CPC* représente le coût des rentes compensatoires de retraite pour les assurés actifs ex-CPC, ainsi que le coût de l'adaptation des prestations pour bénéficiaires des rentes ex-CPC, prises en charge par les provisions ex-CPC, conformément aux dispositions réglementaires.



Le détail des cotisations 2018 se présente comme suit :

Détail des cotisations 2018	Assurés	Employeurs	Total
Cotisations plan ordinaire*	102'846'111.20	152'337'785.10	255'183'896.30
Cotisations dispositions particulières PPP	7'437'215.90	9'891'663.90	17'328'879.80
Cotisations plan complémentaire médecins	471'251.60	471'251.60	942'503.20
Cotisations des assurés risques et en congé	76'948.85	4'440.50	81'389.35
Rappels de cotisations	5'686'487.80	8'684'721.00	14'371'208.80
Corrections rétroactives sur des exercices précédents	-68.95	-341.05	-410.00
Total des cotisations	116'517'946.40	171'389'521.05	287'907'467.45

* Les taux de cotisations sont indiqués au chapitre 3.2.

7.6. Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés

Détail des rentes versées	31.12.2018	31.12.2017	Evolution
Rentes de vieillesse	184'665'725.15	175'556'353.80	9'109'371.35
Rentes pont-AVS temporaire *	9'001'295.15	8'755'635.75	245'659.40
Rentes de conjoints survivants	34'753'330.75	34'273'254.10	480'076.65
Rentes d'invalidité	10'197'927.35	9'351'333.85	846'593.50
Rentes d'enfants de retraité	677'394.35	664'189.75	13'204.60
Rentes d'enfants d'invalidé	719'759.70	701'010.00	18'749.70
Rentes d'orphelins	492'882.10	507'640.60	-14'758.50
Total des rentes	240'508'314.55	229'809'417.85	10'698'896.70

Détail des autres prestations versées	31.12.2018	31.12.2017	Evolution
Prestations de libre passage en cas de sortie	84'404'966.03	73'940'360.09	10'464'605.94
Versements anticipés pour la propriété du logement	12'740'146.90	12'455'000.95	285'145.95
Versements anticipés lors de divorces	4'306'521.20	5'225'870.41	-919'349.21
Versement de capitaux à la retraite	20'819'744.90	16'861'488.55	3'958'256.35
Versement de capitaux en cas de décès et à l'invalidité	177'100.30	260'272.80	-83'172.50
Versement de capitaux enfants	340.75	2'093.90	-1'753.15
Autres charges d'assurance *	65'304.35	203'114.36	-137'810.01
Autres recettes d'assurance *	-153'276.70	-605'397.34	452'120.64
Total des autres prestations réglementaires et prestations de sorties	122'360'847.73	108'342'803.72	14'018'044.01
Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	362'869'162.28	338'152'221.57	24'716'940.71

* Le total de ces rubriques correspond au poste *Autres prestations réglementaires* mentionné dans le compte d'exploitation pour un montant de CHF 8'913'322.80.

Les postes des versements aux assurés (2^e partie du tableau ci-avant) fluctuent d'une année à l'autre au gré de l'évolution de la situation personnelle des assurés.

Le poste *Versements anticipés lors de divorces* inclut des montants de libre passage pour les actifs et les invalides suite à l'entrée en vigueur du nouveau droit du divorce au 1^{er} janvier 2017.

Les *Autres recettes d'assurance* se composent de prestations de libre passage reçues en retour suite à une invalidité reconnue par la Caisse, auxquelles s'ajoute un montant de CHF 99'307 représentant la récupération d'un retrait pour l'accession à la propriété suite au décès de l'assuré.

7.7. Frais administratifs

	2018	2017	Evolution
Frais d'administration de la fortune	1'773'563.71	1'650'008.36	123'555.35
Frais d'administration (hors fortune)	3'642'607.25	3'335'875.58	306'731.67
Total des frais administratifs	5'416'170.96	4'985'883.94	430'287.02

Le détail des frais administratifs par secteur est le suivant :

Détail des frais administratifs	Fortune	Administration*	Gérance	Total
Charges de personnel	1'244'289.90	2'754'963.66	1'149'609.94	5'148'863.50
Recapitalisation**	85'456.90	142'573.75	88'476.35	316'507.00
Impression, envoi, papier	21'156.55	104'401.30	22'526.80	148'084.65
Locaux	97'834.00	162'240.90	98'590.45	358'665.35
Fonctionnement des organes	37'429.30	123'369.45	13'524.00	174'322.75
Informatique	126'857.95	304'186.04	120'895.96	551'939.95
Organe de révision	25'650.00	42'750.00	26'600.00	95'000.00
Autorité de surveillance	7'830.00	13'050.00	8'120.00	29'000.00
Expert en prévoyance professionnelle	0.00	64'673.85	0.00	64'673.85
Frais des consultants	166'216.30	48'401.05	6'273.95	220'891.30
Frais divers	572.53	770.55	11'233.90	12'576.98
Recettes diverses	-39'729.72	-118'773.30	-140'160.85	-298'663.87
Total des frais administratifs				
(y compris <u>gérance.ne</u>)	1'773'563.71	3'642'607.25	1'405'690.50	6'821'861.46
<i>Pris en charge dans les comptes d'exploitation des immeubles</i>			-1'405'690.50	-1'405'690.50
Total des frais administratifs	1'773'563.71	3'642'607.25	0.00	5'416'170.96

* Comprend le secteur Assurance, ainsi que les secteurs transversaux, tels que l'administration financière, SCI et informatique.

** Contribution d'employeur pour l'effectif de prévoyance.ne.

Les coûts de fonctionnement de gérance.ne sont attribués aux comptes d'exploitation des immeubles, comme c'est le cas pour les autres gérances mandatées par la Caisse.

Les frais administratifs globaux de 2018 ont augmenté de CHF 430'287.02 par rapport à 2017. Les principales rubriques touchées par cette augmentation sont la recapitalisation, avec le coût des mesures compensatoires de prévoyance.ne, les charges de personnel et le coût du renouvellement du parc informatique.

Les recettes diverses représentent notamment des encaissements liés aux frais facturés aux assurés dans le cadre de retraits pour l'accession à la propriété et pour des prêts hypothécaires, ainsi que la redistribution de la taxe CO2.



Les frais administratifs de la gérance sont inclus dans les frais de gestion de l'immobilier direct tels que mentionnés au chapitre 6.9.

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

L'Autorité de surveillance LPP et des Fondations de Suisse occidentale (As-So) a demandé en date du 14.05.2018 des informations complémentaires en lien avec les comptes 2016. Ces précisions ont fait l'objet d'une correspondance de la Caisse datée du 14.06.2018.

L'As-So a été informée durant toute l'année 2018 des différents dossiers importants, notamment l'intégration des assurés de la FPMSP, ainsi que des modifications règlementaires de prevoyance.ne.

Le 1^{er} avril 2019, l'As-So a demandé à la Caisse des informations relatives aux comptes 2017 et à divers règlements. La Caisse a répondu à ce courrier en date du 12.04.2019 en fournissant les renseignements nécessaires.

9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

9.1. Découvert / Explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

La Caisse applique le système de la capitalisation partielle et les informations y relatives sont présentées au chapitre 5.9.

9.2. Mise en gage d'actifs

A l'exception de l'immeuble à Ecublens d'une valeur de CHF 12'637'728 (31.12.2017 : CHF 12'611'455), aucun autre actif de la Caisse n'a été mis en gage.

9.3. Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de cotisations de l'employeur

Néant.

9.4. Liquidations partielles

Néant.

9.5. Separate Accounts

Néant.

9.6. Mise en gage d'actifs

Néant.



9.7. Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

9.8. Rétrocessions

Conformément à la transparence voulue, la Caisse veille à ce que toutes les rétrocessions lui soient signalées et que l'intégralité de ces montants lui soit restituée, y compris les commissions d'état⁷ et les indemnités liées aux activités de distribution. La Caisse privilégie des tarifs nets pour les anciens et nouveaux contrats. De ce fait, les rétrocessions tendent à diminuer comme c'est le cas depuis 2016.

En 2018, le montant des rétrocessions perçues s'élève à CHF 29'064.39 (2017 : CHF 107'415.22).

9.9. Procédures juridiques en cours

A fin 2018, la Caisse compte trois procédures en cours.

Une procédure concerne le secteur assurance avec une action de droit administratif ouverte auprès du Tribunal cantonal au sujet de la contestation du montant attribué au 31.12.2009 au sein de la CPC. Les observations ont été déposées au Tribunal cantonal par les deux parties.

Une procédure civile est en cours dans le secteur gestion de fortune contre un ancien gestionnaire externe afin de déterminer si toutes les rétrocessions, commissions et indemnités liées aux activités de distribution ont été signalées et restituées. Une procédure pénale a été ouverte dans le même but, le 20 novembre 2017, contre le même gestionnaire, vu les difficultés à obtenir lesdits renseignements dans la procédure civile. La procédure civile est suspendue pour la durée de la procédure pénale. Cette dernière est en cours d'instruction.

Une association professionnelle a contesté la répartition des sièges au Conseil d'administration, avec effet au 01.07.2017, auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des Fondations de Suisse occidentale (As-So). Le 21.03.2018, l'As-So indique que l'échange d'écriture est clos et qu'elle se prononcera dans un délai de 60 jours. La Caisse reste dans l'attente de la décision de l'As-So.

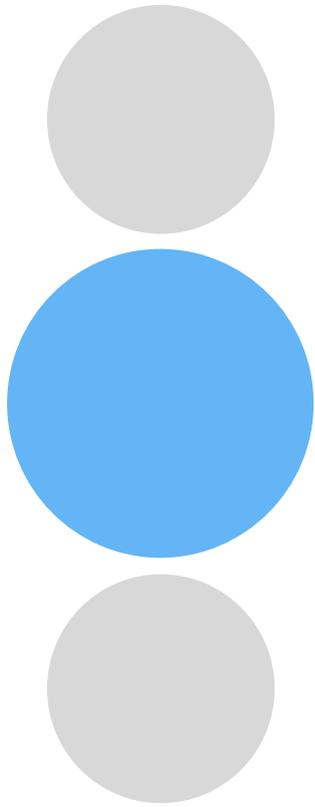
9.10. Opérations particulières et transactions sur la fortune

Néant.

10. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Au 01.01.2019 et conformément à la Convention de gestion provisoire II signée par les parties concernées le 3 décembre 2018, les assurés de la Fondation de prévoyance de la Maison de Santé de Préfargier en liquidation (ex-FPMSP) ont été transférés à prevoyance.ne. L'effectif se compose de 283 assurés actifs et 85 bénéficiaires de rentes. La fortune avait déjà été transférée à la Caisse en janvier 2018 (voir chapitre 6.4 et 7.3).

⁷ Terme utilisé dans les fonds de placement pour désigner les indemnités de distribution de la part des promoteurs de produits.



RAPPORT DE
RÉVISION ET
ATTESTATION DE
L'EXPERT

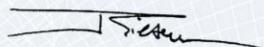


EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2018

Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture légal de 67.6 %, un taux de couverture de 58.8 % et un taux de couverture des actifs de 13.9 %, la Caisse respecte, à la date de l'expertise, les DF IPDP et le plan de financement mis à jour en mai 2018.
- Les provisions techniques constituées à fin 2018 sont conformes aux exigences réglementaires. Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.
- Les bases techniques appliquées par la Caisse sont jugées adéquates à la date de l'expertise. Une provision technique permettant de financer la baisse du taux d'intérêt technique à 2.0 % sur cinq ans à l'horizon 2022 a été constituée à la date de l'expertise.
- L'équilibre financier à long terme de la Caisse est assuré compte tenu de son financement actuel et du plan de prévoyance en vigueur.



STÉPHANE RIESEN
Directeur général adjoint
Expert agréé LPP

Lausanne, le 21 mai 2019



SÉBASTIEN VIQUERAT
Fondé de pouvoir
Actuaire ASA



KPMG SA
Audit Suisse romande
Rue du Seyon 1
CH-2000 Neuchâtel

Case postale 2572
CH-2001 Neuchâtel

T +41 58 249 61 30
E infoneuchatel@kpmg.com
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de la

Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels reproduits aux pages 31 à 65 du présent rapport de gestion 2018 de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à la loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPF Pub) et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à la loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) et aux règlements.

Paragraphe relatif à d'autres points

Les comptes annuels de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel arrêtés au 31 décembre 2017 ont été vérifiés par un autre organe de révision. Celui-ci a délivré, dans son rapport du 28 juin 2018, une opinion d'audit non modifiée.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.





Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

La Caisse applique le système de la capitalisation partielle et présente un découvert technique au bilan. Nous attirons l'attention sur le chapitre 5.9 dans l'annexe aux comptes annuels qui indique que le plan de financement établi par le Conseil d'administration est toutefois respecté.

KPMG SA

Michel Faggion
*Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable*

Gaëtan Moritz
Expert-réviseur agréé

Neuchâtel, le 21 juin 2019

